

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### (Répertoire G)

# CHEMIN DE FER du Nord

## TRAVAUX ET SURVEILLANCE

## Section N°

# Gares • stations Haltes

# GUERRE

**Subdivision No**

## DIVERS

12

Liasse No

## Sous-liasse N°

e N° 129/2 Dossier N° 56/5 Signalisation aérienne des gares.

Son	Sub.

Registre d'ordre Année 1940 Nos 5525  
Année 1945 Nos 1727

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	1940					
305	20 juau.	bamb.		guillaum	6	J
306	1 fev	Weym		IV	8	J
307	y -	Stent		Deauau	J	
308	16 -	guillaum		Sorchez	J	
	1945					
309	14/3	Guillaum		Sorchez	d	

V.A.

- 3 JAN. 1939

COPIE à M.M. LECLERCQ,  
WAGNON,  
LOGRE.

JK

Document	NORD	TRAVAIL
Service Central		
5 JANV 1939		
Rép <sup>r</sup> G	Pièce	
N° 40-12		287

# MINUTE

*avec un exemplaire de chaque relevé !*

JK  
Gares, stations  
halles, P.A.  
SUB. R.  
1938

Le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments

Monsieur le Directeur du Service Central des  
Installations Fixes

42, rue de Châteaudun, à PARIS.

V.B. N/g.c.

Signalisation aérienne

Relevés des sommes  
dues par la Société  
"Air Signal"

4 Annexes

En réponse à votre lettre V. st. N° 24100-I/ 93 du  
23 Novembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-annexés,  
en 2 exemplaires les relevés détaillés s'élevant à la somme totale  
de..... 62.105<sup>f</sup>64  
due par la Société "Air Signal" au 30 Juin 1938,  
savoir :

### Relevé N° 1 - Plaques A - Signalisation

Frais de pose et de dépose.....	18.158.70
Redevances annuelles d'entretien....	40.700.05
	58.858.75

### Relevé N° 2 - Plaques B - Publicité

Frais de pose et de dépose.....	3.246.89
---------------------------------	----------

En ce qui concerne les redevances annuelles (indemnités de précarité et d'entretien) et participation aux recettes de publicité, je vous informe que mon Service n'est jamais intervenu pour leur perception; avant la création de la S.N.C.F., c'était le Secrétariat Général qui était chargé du recouvrement correspondant dont le montant était porté au crédit de la 1ère Division.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de vous confirmer l'exactitude de la somme de 1.20<sup>f</sup>45 dont fait mention votre lettre précitée.

Quant à la créance de 3.246<sup>f</sup>89 faisant l'objet de notre relevé N° 2, je précise qu'elle se rapporte uniquement aux frais de pose et de dépose de panneaux B engagés par le Service V.B.

Enfin j'ajoute que, postérieurement au 30/6/38, les factures ci-après concernant également des frais de pose et de

CLASSER

dépose de plaques ont été adressées à la Société "Air Signal"; il y aurait lieu, à mon avis, d'en joindre le montant aux sommes précitées, savoir:

	f
Facture N° 904.....	13.63
" " 1013.....	40.88
" " 1731.....	55.06
" " 1781.....	17.30
" " 1945.....	40.88
" " 2341.....	2.730.00
" " 2582.....	1.464.00
	4.361.75

*Amherstburg* *JK*

ANNEE

NORD	PIAVUX
5 JANV 1939	
Réf G	Pièces
N° 4012	287

SIGNALISATION AERIENNE SUR VOIES FERREES

PLAQUES B - PUBLICITE

Montant des sommes dues par la Société "AIR SIGNAL" au 30 JUIN 1938

suivant détail au présent relevé.

Frais de pose et de dépose.....

3.246.<sup>f</sup>89

Nature de l'inscription	Position	Surface des plaques	Nombre de plaques	Frais de pose		Frais de dépose
				Prix unitaires	Sommes	
Report.....						
VIEUX CHENE	Gare de ST-DENIS	1 m <sup>2</sup>	2	12	24,"	
GRAND MARCHÉ	Gare d' <del>SAINT</del> -MORSANG	1 m <sup>2</sup>	1	12	12,"	
PHARMACIE BORNE	Gare d' <del>SAINT</del> -MORSANG-BRETEUIL	1	1	12	12,"	
SUZE	Gare d' <del>SAINT</del> -MORSANG-ADAM	2	1	15	15,"	
CALORIA	Gare d' <del>SAINT</del> -MORSANG-VILLETTAINE	2	1	15	15,"	
GERVAIS	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	2	15	30,"	
MENNAR	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	3	15	45,"	
Maisons recommandées	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15,	15,"	
MAZDA	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
RICQLES	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
HUILE DELFIOR	Gare d' <del>SAINT</del> -MORSANG	4	2	30	60,"	
MAZDA	Gare de FRANCONVILLE	1	3	12	36,"	
VIGIER	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
CHAPPEL	Gare de ST-LEU-la-FORET	1	3	12	36,"	
LAFURCAIN	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
SCÈNES FOCH	Gare d'ERMONT-HALTE	1	1	12	12,"	
BAZADIS	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
LAMOUREUX	Gare d'ERMONT-BAUBONNE	1	6	12	72,"	
VILLENTIN	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	3	15	45,"	
BACHOLAS de l'ORNE	Gare de SANNOIS	1	4	12	48,"	
DELVIGE	<del>SAINT</del> -MORSANG	2	1	15	15,"	
à reporter.....						
					567,"	

Nature de l'inscription	Position	Surface des plaques	Nombre de plaques	Frais de pose		Surface déposée
				Prix unitaires	Sommes	
Report.....						
					567,"	
LE PROGRES	Gare de PONTOISE-les-BAINS	2 m <sup>2</sup>	5	15	75,"	
RICQUES	Gare de MONTIGNY-BEAUCHAMP	2	1	15	15,"	
LIBRAIRIE GENERALE	Gare de l'ISLE-ADAM	2	1	15	15,"	
CHAPPEE	Gare d'EPINAY-VILLETAINEUSE	2	1	15	15,"	
DELFIOR ENTRAL de T.S.F.	-d°-	2	2	15	30,"	
MAZDA	-d°-	2	1	15	15,"	
CHAPPEE	SARCELLES -d°-	2	1	15	15,"	
DELFIOR	-d°- -d°-	2	2	15	30,"	
MAZDA PIN HAUTE	-d°- -d°-	2	1	15	15,"	
BAUCHE	Gare d'ENGHien-les-BAINS	2	1	15	15,"	
MAZDA	-d°- -d°-	2	1	15	15,"	
VASSIER	-d°- -d°-	2	1	15	15,"	
CHAPPEE-SURSET	-d°- -d°-	2	1	15	15,"	
LAFOURCAINE	Gare -d°- VILNAT-sous-IGIS	2	1	15,"	15,"	
AGENCE FOCH	-d°- -d°-	2	1	15	15,"	
BAZAUD	Gare -d°- BLAISE-CERISIER	2	1	15	15,"	
LABROUSSE	Gare -d°- SOURCEST-DRAISY	2	1	15	15,"	
VILMORIN	Gare -d°- SEYNAU	2	1	15	15,"	
BAGNOLES de l'ORNE	Gare -d°- VERT-SALANT	2	1	15	15,"	
DELFIOR	Gare -d°- VILLEPARISIS	2	2	15	30,"	

à reporter.....



Nature  
de  
l'inscription

Position

Surface  
des  
plaques

Nombre  
de  
plaques

Frais de pose

déposé

Prix  
unitaires

Sommes

Report.....

Gare de VILLEPARISIS

I I 12

12,"

" PERSAN-BEAUMONT

2 2 15

30,"

" BEAUVAINS

2 1 15

15,"

" -d°-

2 1 15

15,"

" CREIL

2 1 15

15,"

" "

2 2 15

30,"

" RICQLES

2 1 15

15,"

" CHANTILLY

2 1 15

15,"

" DEMARCY

2 1 15

15,"

" BAGNOLES de l'ORNE

2 1 15

15,"

" DELFIOR de l'ORE

2 2 15

15,"

" RICQLES

2 1 15

15,"

" MEUBLES T.S.F.

I I 12

12,"

" MAZDA

2 1 15

15,"

" GERVais

2 1 15

15,"

" DELFIOR

2 2 15

30,"

" RICQLES

2 1 15

15,"

" VILMORIN

2 1 15

15,"

" CHAPPEE

2 1 15

15,"

" VERAX

I I 12

12,"

Société Nationale d'Assurances  
et de Réassurance

à reporter.....

2 1 15

15,"

2.070,"

à reporter.....

2.427,"

32.78

Nature de l'inscription	Position	Surface des plaques	Nombre de plaques	Frais de pose		déposé
				Prix unitaires	Sommes	
Report.....						
DELFIOR	Gare de VILLEURBANNE	2 m <sup>2</sup>	2	15	30,"	
CALORIA	" "	2	1	15	15,"	
CHAPTELE	" PARIS	2	1	15	15,"	
MAZDA	"	2	1	15	15,"	
CHAPPEE	GOUSSAINVILLE	2	1	15	15,"	
MAZDA	"	2	1	15	15,"	
DELFIOR	LACRE	2	2	15	30,"	
DUTHOIT	AMIENS	2	1	15	15,"	
RICQLES	"	2	1	15	15,"	
SONORA	"	2	1	15	15,"	
BAGNOLES de l'ORNE	ETAPLES	2	1	15	15,"	
HOTEL d'AMIENS	AMIENS	1	1	12	12,"	
VOISIN	ETAPLES	2	1	15	15,"	8.89
RICQLES	"	2	1	15	15,"	
L'INTRAN	AMIENS	2	2	15	30,"	15,"
RICQLES	BOULOGNE	2	1	15	15,"	
VOISIN	"	2	1	15	15,"	8.89
RICQLES	VALENCIENNES	2	1	15	15,"	
SONORA	"	2	1	15	15,"	
LION'S STOUT	LILLE	2	1	15	15,"	
Société Lilloise d'Assurance et de Réassurance	"	2	1	15	15,"	
à reporter.....				2.427,"	32.76	

Nature de l'inscription	Position	Surface des plaques	Nombre de plaques	Frais de pose		déposé
				Prix unitaires	Sommes	
Reports.....						
SONORA RADIO	Gare de LILLE	2 m <sup>2</sup>	I	15	15,"	
RICQLES	Gare d'AMiens	1 m <sup>2</sup>	I	15	15,"	
SONORA	" DOUAI	2	I	15	15,"	
SONORA	" ROUBAIX	2	I	15	15,"	
RICQLES	" ARMENTIERES	2	I	15	15,"	
LION'S STOUT	" DUNKERQUE	2	I	15	15,"	
RICQLES	" VILLE-Saint-GEORGES	2	I	15	15,"	
	" LAON	2	6	15	90,"	161.20
SONORA	" St-QUENTIN	2	I	15	15,"	
RICQLES	"	2	I	15	15,"	
SONORA	"	2	I	15	15,"	
RICQLES	"	2	I	15	15,"	
SONORA	"	2	I	15	15,"	
RICQLES	" SOISSONS	2	2	15	30,"	
RICQLES	" COMPIEGNE	2	I	15	15,"	
DUMONT	"	2	I	15	15,"	
CALORIA	" PONTOISE	2	I	15	15,"	
BI-OXYNE	" BONNIEUX-BARROIS	2	I	15	15,"	
RICQLES	" LENS	2	I	15	15,"	
RICQLES	" ARRAS	2	I	15	15,"	
SONORA	" LENS	2	I	15	15,"	32.52
SONORA	" BETHUNE	2	I	15	15,"	
RICQLES	" DOUAI	2	I	15	15,"	32.52
E.M.O.	" ENGHien	I	I	12	12,"	3.246.09
à reporter.....						
					2.829,"	32.78



ANNEXE

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 5 JANV 1939	
Rép <sup>m</sup> G	Pièce
N° 4012	284

SIGNALISATION AERIENNE SUR VOIES FERREES

PLAQUES A - SIGNALISATION

Montant des sommes dues par la Société "AIR SIGNAL" au 30 JUIN 1938 suivant détail  
au présent relevé.

a) Frais de pose et de dépose.....	18.158.70
b) Relevances annuelles d'entretien.....	40.700.05
Ensemble.....	58.858.75
=====	=====

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépôse	Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
							Sommes
St-DENIS X	PARIS à CREIL par CHANTILLY K. 7-800	7	84,"	24,"	25/5/35	I/7/36 - 30/6/38	3.545.70 (2)
LOUVRE X	PARIS à CREIL par PARIS à SOISSONS 500	7	64,"	5/5/35	I/7/36 - 30/6/38	175,"	
AULNAY X	K. 15-830	6	90,"	6/35	-d°-	I50,"	
St-JUST	CREIL à ANGERS	-d°-	K. 33-900	9	II/5/35	I/7/36 - 30/6/38	225,"
DAMMARTIN /	-d°- K. 48-000	8	96,"	II/5/35	I/7/36 - 30/6/38	200,"	
HANTEUIL X	-d°- K. 62-II3	5	60,"	20/5/35	I/7/36 - 30/6/38	125,"	
CREPY /	-d°- K. 122-850	9	60,"	23/7/35	I/8/35 - 30/6/38	328.10	
MONTSOULT X	MONTSOULT à St-OMER en CHAUSSEE K. 25-I50	9	108,"	23/7/35	I/8/35 - 30/6/38	328.10	
Don de Castrol	-d°- K. 37-980	8	96,"	20/7/35	I/7/36 - 30/6/38	291.65	
BEAUMONT X	ANNECY à BOULOGNE	-d°-	St-OMER à ABANCOURT K. 96-000	7	108,"	I/10/35 - 30/6/38	309.40
Don du Matin	-d°-	4	48,"	24/7/35	I/8/35 - 30/6/38	145.80	
MEUR X	MONTSOULT à St-OMER en CHAUSSEE K. 54-600	4	48,"	20/9/35	I/10/35 - 30/6/38	145.80	
MOUY X	CREIL à BEAUVAIS	-d°-	K. 166-850	4	48,"	I/7/36 - 30/6/38	47.90
NOTARIES	-d°- K. 77-I50	8	96,"	20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	145.80	
BEAUVAIS X	-d°- K. 80-050	8	96,"	29/6/35	I/7/36 - 30/6/38	200,"	
CREIL X	-d°- K. 229-820	7	60,"	1/7/35	I/7/35 - 30/6/38	300,"	
Don du Matin	CREIL à St-QUENTIN	-d°-	K. 53-I50	5	60,"	I/7/36 - 30/6/38	125,"
CHANTILLY X	PARIS à CREIL par Chantilly K. 39-300	9	108,"	4/7/35	I/8/35 - 30/6/38	328.10	
CHANTILLY X	-d°- K. 41-620	9	108,"	12/34	I/I/36 - 30/6/38	281.25	
Don du Matin	-d°- K. 127-600	4	60,"	12/34	Plaques déposées en 1935	-	
ANNECY X	-d°- K. 135-100	7	84,"	12/34	I/I/36 - 30/II/37	167.70	
Don de Castrol	-d°- K. 145-700	9	108,"	22/5/35	I/I/36 - 30/II/37	47.90	
PICQUIGNY X	ANNECY à BOULOGNE	-d°-	I reporter.....	7	I.473,"	I/7/36 - 30/6/38	3.545.70
LORRAINE X	A reporter.....	7	I.473,"	24,"	20/5/35	I/6/35 - 30/6/38	6.062.30

	Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépôse	Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
								Sommes
(3)								
1	PARIS à CREIL par CHANTILLY K. 1-800	X BINEG-72						(2) 63.545.70
2	PARIS à SOISSONS K. 12-820	X YANJUA						
3	000-22 K. -0-	X METZNAAC						
4	000-81 K. -0-	X JIUNTHAK						
5	000-81 K. -0-	X YUEDO						
6	MONTSOURT A 2-OMNO 000-12 K. 2-120	X TLUQSTHON						
7	000-72 K. -0-	X TLUQSTHON						
8	TRUQSTHON A 2-OMNO 000-82 K.	X HANO-72						
9	TRUQSTHON A 2-OMNO 000-82 K.	X UREN						
10	TRUQSTHON A 2-OMNO 000-82 K. 2-120	X YUOM						
11	2IAVUARE A 2-OMNO 000-82 K.	X 2IAVUARE						
12	2IAVUARE A 2-OMNO 000-82 K.	X 2IAVUARE						
13	MONTMUR-72 A 2-OMNO 000-82 K.	X JIERSO						
14	PARIS à CREIL par CHANTILLY K. 1-800	X KLIPTWAND						
15	000-22 K. -0-	X KLIPTWAND						
16	000-12 K. -0-	X KLIPTWAND						
17	-0-	niveau ab nou						
18	-0-	lorsque ab nou						
à reporter.....								
			3.168,"	316.55				6.862.20
(3)								
	Reports.....		I.473,"	24,"				
1	LOUVRES X	PARIS à CREIL par Chantilly K. 24-600	7	84,"	9/5/35	I/7/36 - 30/6/38	I75,"	
2	St-JUST X	CREIL à AMIENS K. 78-500	8	96,"	10/5/35	I/6/36 - 30/6/38	308.30	
3	Don de Castrol	St-JUST à GARNIER K. 135-600	{ 14 2	{ 168," 30,"	12/34	I/I/36 - 30/6/38	281.25	
4	BOVES X	-d°- K.122-850	5	60,"	12/34	I/I/36 - 31/12/37	350,"	
5	Don de Castrol	-d°- K. 61-100	2	30,"	12/34	I/I/36 - 31/12/37	100,"	
6	LONGPRE Y	AMIENS à BOULOGNE K.154-627	7	84,"	10/12/34	Plaques déposées en 1935	-	
7	Don du Matin	-d°- 22-750	4	60,"	10/12/34	Plaques déposées en 1935	-	
8	Don de Castrol	-d°- 24-d°-	{ 10 1	{ 84," 15,"	10/12/34	- d° -	-	
9	NOYELLES Y	YORREAU à LILLE -d°- K.190-000	6	96,"	10/12/34	I/I/36 - 30/II/37	167.70	
10	Don de Castrol	-d°- GARNIER-d°- K. 67-150	{ 14 2	{ 168," 30,"	10/12/34	I/I/36 - 30/II/37	47.90	
11	ETAPLES Y	-d°- K.225-300	10 7	184,"	10/12/34	I/I/36 - 30/6/36	50,"	
12	Don du Matin	-d°- II-d°-	4	60,"	10/12/34	I/I/36 - 30/II/37	335.40	
13	Don de Castrol	-d°- GARNIER-d°- K. 177-400	{ 14 2	{ 168," 30,"	10/12/34	I/I/36 - 30/II/37	95.80	
14	AMIENS Y	CREIL à AMIENS K.127-400	8	96,"	25/5/35	I/6/36 - 30/6/38	335.40	
15	AMIENS Y	-d°- K.135-100	6	72,"	24/5/35	I/6/36 - 30/6/38	231.25	
16	PICQUIGNY Y	AMIENS à BOULOGNE K.145-700	9	108,"	17/5/35	I/8/36 - 30/6/38	143.75	
17	LONGPRE Y	-d°- K.159-250	7	84,"	20/5/35	I/7/36 - 30/6/38	225,"	
						I/6/35 - 30/6/38	269.80	

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais			Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
			de pose	de dépose				
(3)								
BOULOGNE	AMIENS à BOULOGNE	3.168,"	316.55					6.862.20
RANG-du-FLERS	-d°- K. 216-600	12	144,"			16/5/35	1/7/36 - 30/6/38	308.30
CHAULNES	St-JUST à CAMBRAI	8	96,"			28/5/35	1/7/36 - 30/6/38	200,"
PERONNE	K. 133-600	7	84,"			27/5/35	1/7/36 - 30/6/38	175,"
St-JUST	CREIL à AMIENS	9	108,"			17/5/35	1/6/35 - 30/6/38	346.90
BOULOGNE	AMIENS à BOULOGNE	8	96,"			18/5/35	1/7/36 - 30/6/38	200,"
ETAPLES	-d°- K. 227-950	7	84,"			16/5/35	1/6/35 - 30/6/38	269.80
NEUFCHATEL	-d°- K. 240-2000	10	120,"			16/5/35	1/7/36 - 30/6/38	250,"
CORBIE	LONGUEAU à LILLE	7	72,"			28/5/35	1/7/36 - 30/6/38	175,"
MAINGELAY	St-JUST à CAMBRAI	6	108,"			31/5/35	1/7/36 - 30/6/38	150,"
MONTDIDIER	K. 87-150	9	108,"					225,"
ROYE	-d°- K. 101-650	10	120,"			31/5/35	1/7/36 - 30/6/38	250,"
ABBEVILLE	-d°- K. 119-950	4	48,"			31/5/35	1/7/36 - 30/6/38	100,"
NOYERES	AMIENS à BOULOGNE	9	108,"			25/5/35	1/8/36 - 30/6/38	215.60
RUE	K. 177-400	8	96,"			25/5/35	1/6/35 - 30/6/38	308.30
BOVES	-d°- K. 188-500	3	36,"			25/5/35	1/8/36 - 30/6/38	71.85
	CREIL à AMIENS	5	60,"			27/6/35	1/7/35 - 30/6/38	187.50
	K. 121-100							
10.420.45								
à reporter.....								
		4.644,"	316.55					

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépôt	Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
							Sommes
							(4)
	Reportés.....		6.036,"	316.55			13.288.15
	Reports.....		4.644,"	316.55			10.420.45
DARNESSE							
AUMALE X	ABANCOURT au TREPORT K. I12-450	8	96,"		15/7/35	1/7/36 - 30/6/38	191.65
VOISINAGE	ARMVILLE K. I37-800	6	72,"		10/7/35	1/7/36 - 30/6/38	150,"
GRANDVILLIERS Y	St-OMER à ABANCOURT ABANCOURT K. II2-600	13	156,"		13/7/35	1/7/36 - 30/6/38	325,"
FORMERIE Y	AMIENS à ROUEN ABREVILLE K. 57-930	8	96,"		10/7/35	1/7/36 - 30/6/38	200,"
SERQUEUX X	-d°- K. 72-560	8	96,"		10/8/35	1/7/36 - 30/6/38	167.70
BUCHY X	-d°- K. I90-I00	9 5	108.60,"		10/8/35	1/7/36 - 30/6/38	200,"
ABANCOURT X	ABANCOURT au TREPORT K. I27-900	9 9	108,"		17/7/35	1/7/36 - 30/6/38	225,"
AMIENS X	AMIENS à ROUEN K. II5-200	5 6	72,"		10/7/35	1/7/36 - 30/6/38	150,"
BACOUEL Y	-d°- K. I3-I00	7	84,"		4/7/35	1/7/36 - 30/6/38	175,"
POIX Y	-d°- K. 3I-200	4	48,"		1/7/35	1/7/36 - 30/6/38	100,"
VILLERS-BRETONNEUX X	AMIENS à TERGNIER VALENCIN K. I8-600	17	204,"		25/7/35	1/8/36 - 30/6/38	407.30
ROSIERRES Y	-d°- K. 3I-700	8	96,"		14/8/35	1/8/36 - 30/6/38	177.70
SEARPONT X	ABANCOURT au TREPORT K. I50-I50	9	108,"		11/9/35	1/6/36 - 30/6/38	462.50
GAMACHES Y	-d°- K. I67-300	8	96,"		3/7/35	1/7/36 - 30/6/38	225,"
EU Y	ABANCOURT au TREPORT K. I80-300	2	24,"		2/7/35	1/7/36 - 30/6/38	50,"
MORGNY X	-d°- K. 78-400	10	120,"		29/9/35	1/10/36 - 30/6/38	345.75
	AMIENS à ROUEN K. I01-600	6	72,"		15/7/35	1/8/36 - 30/6/38	143.75
	à reporter.....		7.467,"	376.55			16.700.70
	à reporter.....		6.036,"	316.55			13.288.15

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais			Date de mise en service	Redevance annuelle	
			de pose	de dépôse	Période		Sommes	
(5) (6)								
DARNETAL LANDRETHIN	AMIENS à ROUEN	6.036,"	316.55				I3.288.I5	
	K.113-450	7.467,"	316.55				16.789.10	
WOINCOURT AILLOUTE	ABBEVILLE au TREPORT	96,"			15/7/35	I/8/36 - 30/6/38	I91.65	
	K.201-758	108,"			2/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
MERS	ABANCOURT au TREPORT	48,"			3/8/35	I/8/36 - 30/6/38	95.85	
	K.180-300	4			3/8/35	I/8/36 - 30/6/38	203.35	
QUESNOY	ABBEVILLE au TREPORT	96,"			10/8/35	I/8/36 - 30/6/38	167.70	
	K.187-980	7	84,"		20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
ST-RIQUIER	BETHUNE à ABBEVILLE	72,"			20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
	K.123-050	9	108,"		20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
MONTRÉUIL	ARRAS à ETAPLES	108,"			20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
	K.123-824	9			20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	215.60	
SAMER	St-OMER à BOULOGNE	60,"			20/8/35	I/8/36 - 30/6/38	177.10	
	K.112-400	5			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	291.65	
BRETEUIL	CREIL à AMIENS	96,"			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	437.50	
	K. 95-400	8			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	462.50	
AILLY-sur-NOYE	-d°- K.112-000	12	144,"		20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	200,"	
BAVAY	VALenciennes à DOUZIES	75,"			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
	K. 70-900	5			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
VALenciennes	-d°- K. 51-835	12	180,"		20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
MAUBEUGE	St-QUENTIN à ERQUELINES	72,"			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
	K.230-052	8	96,"		20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
LE QUESNOY	VALENCIENNES à AULNOYE	144,"			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	177.10	
	K. 66-900	9	108,"		20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	309.35	
BERLAIMONT	LILLE à VALenciennes	120,"			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	343.75	
	K. 78-400	10			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	16.789.10	
	-d°- K.23-200	7			20/7/35	I/8/35 - 30/6/38	20.181.80	
	à reporter.....	7.467,"	316.55					
	à reporter.....	8.775,"	316.55					



Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais			Date de mise en service	Redevance annuelle	
			de pose	de dépose	Période		Sommes	
	Reports;;;;...		8.775,"	316.55				(7)
BOHAIN	CREIL à ERQUELINES						20.181.80	
	K.I75-206	6	72,"			II/5/35	I/7/36 - 30/6/38	150,"
LE CATEAU	-d°-	K.I90-312	8	96,"		II/5/35	I/7/36 - 30/6/38	200,"
SOMAIN	DOUAI à la frontière					10/3/35	I/7/36 - 30/6/38	200,"
	K.250-050	6	72,"			I/7/35	I/7/36 - 30/6/38	150,"
LILLE	LILLE à MOUSCRON							
	K. 3-800	5	60,"			I4/8/35	I/9/35 - 30/6/38	177.10
LILLE	LILLE à CALAIS							
	K. 3-750	5	60,"			I4/8/35	I/9/35 - 30/6/38	177.10
LILLE	LONGUEAU à LILLE							
	K.247-600	5	60,"			10/6/35	I/7/35 - 30/6/38	187.50
ARMENTIERES	LILLE à CALAIS							
	K. 2I-900	II	132,"			6/8/35	I/9/35 - 30/6/38	389.60
BAILLEUL	-d°-	K. 32-400	8	96,"		24/7/35	I/8/35 - 30/6/38	291.65
HAZEBROUCK	ARRAS à HAZEBROUCK							
	K.266-I00	IO	120,"			3/8/35	I/9/35 - 30/6/38	354.15
CALAIS	HAZEBROUCK à CALAIS							
	K.I03-I50	6	72,"			II/5/35	I/6/35 - 30/6/38	231.25
CASSEL	ARRAS à BUNKERQUE							
	K.274-000	6	72,"			22/7/35	I/8/35 - 30/6/38	218.75
BERGUES	-d°-	K.297-500	7	84,"		27/7/35	I/8/35 - 30/6/38	255.20
DUNKERQUE	-d°-	K.302-000	9	108,"		20/7/35	I/7/36 - 30/6/38	225,"
CALAIS	CALAIS à BUNKERQUE							
	K.294-200	6	72,"			II/5/35	I/7/36 - 30/6/38	150,"
PONT-d'OYE	-d°-	K.303-200	8	96,"		22/7/35	I/8/35 - 30/6/38	291.65
	à reporter....		10.047,"	316.55		20/8/35	I/7/36 - 30/6/38	23.630.75

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais			Date de mise en service	Redevance annuelle	
			de pose	de dépôse	Période		Sommes	
(8)								
	Reports.....		10.047,-"	316.55				23.630.75
BOURBOURG ✓	CALAIS à BUNKERQUE K. 320-000	9	108,-"		20/7/35	1/8/35 - 30/6/38	328.10	
MARQUISE ✗	BOULOGNE à CALAIS K. 268-800	8	96,-"		10/5/35	1/7/36 - 30/6/38	200,-"	
CAFFIERS ✗	-d°- K. 278-600	8	96,-"		12/6/35	1/7/36 - 30/6/38	200,-"	
TEMPLEUVE ✗	LILLE à VALENCIENNES K. 15-222	9	108,-"		7/7/35	1/8/35 - 30/6/38	328.10	
HAUBOURDIN ✗	LILLE à BETHUNE K. II-300	10	120,-"		27/7/35	1/8/36 - 30/6/38	239.60	
BALSIEUX ✗	LILLE à TOURNAI K. 13-500	8	96,-"		21/8/35	1/9/35 - 30/6/38	283.30	
HALLUIN ✗	TOURCOING à MENIN K. 288-500	7	84,-"		27/7/35	1/8/35 - 30/6/38	255.20	
St-OMER ✗	HAZEBROUCK à CALAIS K. 67-727	9	108,-"		7/35	1/8/35 - 30/6/38	328.10	
PONT-d'ARDRES ✗	-d°- K. 94-436	II	132,-"		7/35	1/8/35 - 30/6/38	401.05	
AUDRUICQ ✗	-d°- K. 87-421	8	96,-"		22/7/36	1/8/36 - 30/6/38	191.65	
WATTEN ✗	-d°- K. 76-115	6	72,-"		7/35	1/8/35 - 30/6/38	218.75	
ARQUES ✗	St-OMER à BOULOGNE K. 65-400	6	72,-"		23/5/35	1/6/35 - 30/6/38	303.30	
LUMBRES ✗	-d°- K. 82-200	7	84,-"		22/7/35	1/8/35 - 30/6/38	218.75	
LOTTINGHEM ✗	St-OMER à BOULOGNE K. 96-000	10	120,-"		10/8/35	1/9/35 - 30/6/38	247.90	
RIBECOURT ✗	CREIL à ERQUELINES K. 99-300	9	108,-"		23/5/35	1/6/35 - 30/6/38	354.20	
NOYON ✗	-d°- K. 108-300	5	60,-"		10/5/35	1/7/36 - 30/6/38	425.95	
	à reporter.....		II.607,-"	316.55			225,-"	
							125,-"	
							27.775.45	

Mature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépose	Date de mise en service	Redevance annuelle
					Période	Sommes
(9)						
	Reports.....		12.999,-	316.55		31.186.85
CHAUNY X	CREIL à ERQUELINES K.125-800	6	72,-	5/35	1/7/36 - 30/6/38	201.30
MONTESCOURT X	-d°- K.141-800	II	132,-	20/5/35	1/7/36 - 30/6/38	275,-
LA FERE X	TERGNIER à LAON K. 83-500	6	72,-	16/7/35	1/8/35 - 30/6/38	218.75
HAM X	AMIENS à TERGNIER K. 60-500	5	36,-	20/7/35	1/8/35 - 30/6/38	109.35
St-QUENTIN X	CREIL à ERQUELINES K.156-200	9	108,-	20/5/1935	1/7/36 - 30/6/38	225,-
GUISE X	LAON au CATEAU K.186-500	5	72,-	26/7/35	1/7/36 - 30/6/38	150,-
HIRSON X	SOISSONS à la frontière K.197-500	6	72,-	10/5/35	1/7/36 - 30/6/38	150,-
LE NOUVION X	BUSIGNY à HIRSON K.208-673	9	108,-	14/8/35	1/9/35 - 30/6/38	318.75
VERVINS X	SOISSONS à la frontière K.180-700	7	84,-	17/5/35	1/7/36 - 30/6/38	175,-
MARLE X	-d°- K.165-100	5	60,-	16/5/35	1/7/36 - 30/6/38	125,-
SOISSONS X	-d°- K.105-970	8	96,-	23/5/35	1/6/35 - 30/6/38	308.30
SOISSONS X	PARIS à SOISSONS K.103-270	8	96,-	23/5/35	1/7/36 - 30/6/38	200,-
LONGPONT X	-d°- K. 89-800	8	96,-	23/5/35	1/7/36 - 30/6/38	200,-
VIC-sur-AISNE X	COMPIEGNE à SOISSONS K. 86-000	II	132,-	25/5/35	1/6/35 - 30/6/38	423.95
PONT-Sainte-MAXENCE X	CREIL à ERQUELINES K. 62-920	I4	168,-	21/6/35	1/7/36 - 30/6/38	350,-
	à reporter.....		12.999,-	316.55		31.186.85

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais			Date de mise en service	Redevance annuelle	
			de pose	de dépose	Période		Sommes	
(10)								
			Reports.....	12.999,-"	316.55			
VERBERIE ✓	ORMOY à RIVECOURT K. 74-650	8	96,-"		3/8/35	I/9/35 - 30/6/38	283.30	
ESTREES-ST-DENIS ✗	ESTREES-ST-DENIS à AMIENS K. 91-100	13	156,-"		20/7/36	I/8/36 - 30/6/38	311.45	
VILLERS ✗	PARIS à SOISSONS K. 78-500	7	84,-"		10/5/35	I/7/36 - 30/6/38	175,-"	
COMPIEGNE ✗	CREIL à ST-QUENTIN K. 85-600	9	108,-"		26/5/35	I/7/36 - 30/6/38	225,-"	
ALBERT ✗	LONGUEAU à ARRAS K.156-700	6	72,-"		5/35	I/7/36 - 30/6/38	150,-"	
ACHIET ✗	-d°- K.175-100	6	72,-"		5/35	I/7/36 - 30/6/38	150,-"	
DOUAI ✗	LONGUEAU à la frontière K.214-830	5	60,-"		7/35	I/7/36 - 30/6/38	125,-"	
VITRY ✗	-d°- K.208-315	5	60,-"		7/35	I/7/36 - 30/6/38	125,-"	
ARRAS ✗	LONGUEAU à LILLE K.189-400	5	60,-"		27/5/35	I/7/36 - 30/6/38	125,-"	
ARRAS ✗	-d°- K.194-300	5	60,-"		27/5/35	I/6/35 - 30/6/38	192.70	
LENS ✗	ARRAS à HAZEBROUCK K.213-200	4	48,-"		24/7/35	I/7/36 - 30/6/38	100,-"	
VIMY ✗	-d°- K.205-500	4	48,-"		24/7/35	I/7/36 - 30/6/38	100,-"	
BETHUNE ✗	-d°- K. 231-600	7	84,-"		12/8/35	I/8/36 - 30/6/38	167.70	
BULLY-GRENAIS ✗	-d°- K.219-900	11	132,-"		16/8/35	I/8/36 - 30/6/38	263.55	
LAPUGNOY ✗	BETHUNE à ABBEVILLE K. 50-500	8	96,-"		14/8/35	I/8/36 - 30/6/38	191.65	
CHOCQUES ✗	ARRAS à HAZEBROUCK K.236-500	8	96,-"		25/7/35	I/8/36 - 30/6/38	191.65	
	à reporter.....		14.331,-"	316.55				34.063.85
	à reporter.....							



	Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépôse	Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
(I2)								
		Reports.....		15.831,-	316.55			
	DOUAI	LONGUEAU à la frontière K. 2I9-I00	5	60,-	5/9/35	1/6/35 - 30/6/38		37.064.75
	ARLEUX	CAMBRAI à DOUAI K. 2I4-I00	6	72,-	6/35	1/7/36 - 30/6/38		192.70
	SK Don de Castrol	-d°- K. 2I5-805	10	120,-	5/36	1/6/36 - 30/6/38		260.40
	ECOUEY	EPINAY à MONTSOULT K. I8-360	6	72,-	23/7/35	1/8/35 - 30/6/38		218.75
	I3 K. DUNLOP	ARRAS à ETAPLES K. I23-328	II	132,-	25/4/36	1/5/36 - 30/6/38		297.90
	DUNLOP II K.	AMIENS à BOULOGNE K. I66-682	II	132,-	20/5/36	1/6/36 - 30/6/38		286.45
	DUNLOP II K.	EPINAY à MONTSOULT K. I9-642	II	132,-	22/5/36	1/6/36 - 30/6/38		286.45
	Don de Castrol 9 K.	ROCHY-CONDÉ à St-OMER-en-CHAUSSEE K. I3-I75	10	120,-	13/3/36	1/4/36 - 30/6/38		281.25
	DUNLOP I2 K.	St-OMER à AMIENS K. 94-805	II	132,-	25/4/36	1/5/36 - 30/6/38		297.90
	Don de CASTROL 4 K.	ARRAS à ETAPLES K. 200-441	10	120,-	24/3/36	1/4/36 - 30/6/38		281.25
	DUNLOP I2 K.	St-OMER à AMIENS K. 94-805 Exhaussement d'un côté du panneau suivant directives de la Sté AIR SIGNAL du 3/6/1936.		95.90				
	22 K. Don de RENAULT	ARRAS à ETAPLES K. I09-275	II	132,-	13/10/36	1/11/36 - 30/6/38		229.15
		à reporter.....		17.150.90	316.55			39.846.95

Nature de l'inscription	Position	Nombre de plaques	Frais de pose	Date de dépôse	Date de mise en service	Période	Redevance annuelle
							Sommes
							(13)
	Reports.....		I7.150.90	316.55			39.846.95
3 K.	Don des Courroies						
Titan	ARRAS à ETAPLES K.195-978	10	120,"		21/10/36	I/II/36 - 30/6/38	208.35
18 K.	-d°-	MONTSOULT à St-OMER-en CHAUSSÉE K. 28-741	10	120,"	26/II/36	I/I2/36 - 30/6/38	197.90
Don de CASTROL 9 K.	ROCHY-COMBE à St-JUST en-CHAUSSE K. I3-I75 Modification de l'installation au poste N°22. P.N.I5			55.25			
St-QUENTIN 27	St-QUENTIN à ERQUELINES K.200-500	II	132,"		28/5/37	I/6/37 - 30/6/38	148.95
St-QUENTIN 60	-d°- K.2I3-400	II	132,"		29/5/37	I/6/37 - 30/6/38	148.95
MAUBREUX II	-d°- K.2I7-700	II	132,"		29/5/37	I/6/37 - 30/6/38	148.95
	Totaux.....		I7.842.15	316.55			40.700.05
			I8.158.70				

Copie à M. Wagner

Douai, le 26 décembre 1938

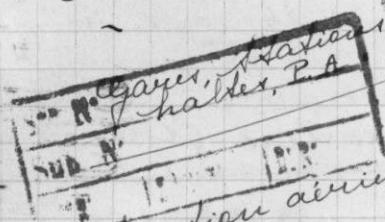
1 annexé

Habour

5/69

07 JAN 1939

V. B N. Vr



signalisation aérienne  
des gares

PAS D'ANALYSE  
MINUTE

Le chef du Service de la voirie et des Bâtiments  
à monsieur le Directeur du Service Central des Postes et Télé-  
phones fixe.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
18 JANV 1939	
Rép. G	Pierres
N° 1012 288	

(sous référence)

Dear note V. S. C. 2410 o. 7 de 15 Décembre 1938,

vous n'avez adressé copie de la lettre du 8 Décembre  
1938 de M<sup>r</sup> le Directeur de la Société au Signal qui  
demande d'écrire au Ministère de l'air pour l'infor-  
mer que les plaques de signalisation, faisant l'objet du  
marché passé avec la municipalité de Douai, seront  
enlevées, en cas de tension politique, dans le moins bâti  
que les plaques appartenant à l'Etat.

Par cette du 17 novembre 1938, J'ai la suite de une

demande semblable faite au sujet de la place de Roubaix  
pour la municipalité de Roubaix, je vous ai fait  
connaître que la Région du Nord a établi, à  
l'usage des agents d'exécution, des courroies franchissant  
que les plaques dont il s'agit servent, comme  
elles appartiennent à l'Etat, être neutralisées dans  
un délai de 4 heures et calées dans un délai de  
12 heures, après réception de l'ordre émanant du

CLINTON

Ministère de l'air.

Ces courroies sont ~~appliquées~~ statiques. ~~en grande vole~~ automatiquement,

Chaque fois que de nouvelles plaques sont posées.  
~~Le peintre fait une colonne comme mor' grand  
et continue, pour que la couleur n'arrive pas~~

N'ai pas l'autorité d'écrire au ministre de l'air <sup>car</sup>, votre lettre v. st. 2h 100-7 du 25  
96

Novembre 1938 à la tête du Service des Etats et de la  
signalisation ~~destiné à~~ a un caractère général  
à l'abri de

~~abstinent~~ et ne doit pas être renouvelée que  
~~à son gré~~ pour faire échouer les ~~assemblées~~  
mains libres. RW

Je vous prie de veuler  
me le confirmer

DUPPLICATA  
DE LA  
MINUTE

ANNEXE

A. M. B.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 JANV 1939	
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 40-12	288

Le CHEF du SERVICE de la VOIE et des BATIMENTS

V.B.N. VR

-----  
à Monsieur le DIRECTEUR du SERVICE CENTRAL  
des INSTALLATIONS FIXES

Sous référence Vst 24.100-1  
104 du 15 Décembre 1938, vous  
m'avez adressé copie de la lettre du 8 Décembre 1938 de M. le  
Directeur de la Société Air-Signal qui demande d'écrire au  
Ministère de l'Air pour l'informer que les plaques de signalisa-  
tion, faisant l'objet du marché passé avec la Municipalité de  
Douai, seront enlevées, en cas de tension politique, dans les  
mêmes délais que les plaques appartenant à l'Etat.

A la suite d'une demande semblable faite au sujet de la  
pose de plaques pour la Municipalité de Roubaix, je vous ai  
fait connaître, par lettre du 17 Novembre 1938, que la Région du  
Nord a établi, à l'usage des agents d'exécution, des consignes  
omnibus prescrivant que les plaques dont il s'agit devront,  
comme celles appartenant à l'Etat, être neutralisées dans un  
délai de 4 heures et enlevées dans un délai de 12 heures, après  
réception de l'ordre émanant du Ministère de l'Air.

T.S.V.P.....

ces consignes sont établies en quelque sorte automatiquement  
chaque fois que des nouvelles plaques sont posées.

Je pense que vous estimez comme moi, qu'il n'est pas  
nécessaire d'écrire au Ministère de l'Air, car votre lettre  
V.st 24.100 - 1 du 25 Novembre 1938 à M. le Chef du Service des  
Etudes et de la Signalisation a un caractère général et ne doit  
pas être renouvelée ou confirmée dans chaque nouveau cas.

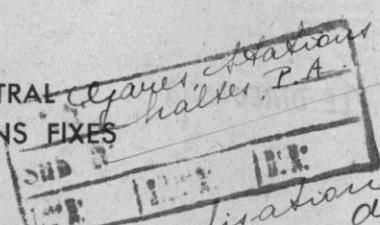
Je vous prie de vouloir bien me le confirmer.

SIGNE : FLAMENT

f4012  
mc.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL  
DES INSTALLATIONS FIXES



Signalisation aérienne  
sur voies ferrées.

26 JAN. 1939  
PARIS, le 19

42, Rue de Châteaudun  
NORD TRAVAUX  
Téléphone TRINITE 29.94 & 29.97  
Service Central

28 JANV 1939	
Rép <sup>m</sup> G	Pièces
N° 4012	289

Vst 24 100 - 1  
113

Monsieur le Chef du Service  
de la Voie & des Bâtiments, Région du NORD.

27. JAN. 1939

Par lettre V.B.N vr du 7 janvier, relative à la pose d'inscriptions de signalisation faisant l'objet d'un marché passé entre la Ville de Douai et la "Société AIR-SIGNAL", vous me faites connaître qu'il ne vous paraît pas nécessaire d'écrire au Ministère de l'Air pour spécifier que ces plaques seraient enlevées, en cas de tension politique, dans les délais prescrits pour celles appartenant à l'Etat.

En fait, la lettre Vst 24 100 - 1 du 25 Novembre 1938, à laquelle vous vous référez, ne s'appliquait qu'aux inscriptions demandées pour les Villes de Roubaix et de St. Quentin; elle ne comportait aucun engagement d'un caractère général.

Il vous appartient donc d'écrire au Ministère de l'Air pour les plaques à poser à Douai, Somain et Orchies. Toutefois, je n'ai pas d'objection à ce que vous précisiez dans cette lettre, une fois pour toutes, que les consignes établies par votre Région sont valables pour toutes les .....

M. Guillaume  
M. Wagner  
M. Boatin

répondu le  
11/12/39

CLASSE

inscriptions à installer dans l'avenir et entrent en jeu automatiquement.

LE DIRECTEUR

*Morn*

7 FÉV. 1939

Copie à M. Wagner.

le 11/2/39  
fait par [unclear]

Paris, le Février 1939

11 FÉV. 1939

NORD TRAVAUX

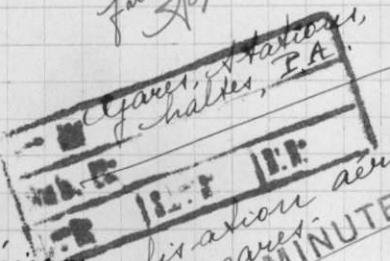
Service Central

11 FÉV 1939

Rép <sup>m</sup> G	Pièces
N° H 012	290

V. B N. v.

signalisation aérienne  
sur voies ferrées



horrible,

fait savoir

Tous avec intérêt à la société air-signal que,

vous donnez votre agrément à la forme de inscription  
relative à douai Lomme et Orchies  
~~la signalisation demandée par la municipalité de Douai.~~  
~~peut-être~~  
vous attendez d'avoir l'accord de la Région des Nord  
au sujet de l'enlèvement des plages en cas de tension politique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la  
Région a établi, à l'usage des agents d'exécution, des  
consignes communes prescrivant que les plages dont il  
s'agit seront, comme celles appartenant à l'Etat, être  
neutralisées dans un délai de 6 heures et enlevées dans un  
délai de 12 heures, après réception de l'ordre imminent  
du Ministère de l'air.

Ces consignes étant valables pour toutes les inscriptions à installer dans l'avenir et entrant en jeu  
automatiquement, je pense que vous devrez d'avoir à  
me faire confirmation dans chaque nouveau cas.

Tenillez agréé, monsieur, l'assurance de ma considérable  
estimation distinguée.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

Monsieur l'Ingénieur en Chef de travaux immobiliers et  
d'aéronautique - Chef du Service des Etudes de la signalisation.

Ministère de l'air - 24 Boulevard Victor - Paris - 115°

ARRAS, le 15 Février 1939

*gares stations  
Arras à Etaples*

V.B.N.a.5 Signalisation aérienne  
Arras à Etaples des gares  
P.N 87

Signalisation aérienne  
*des voies ferrées*

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
17 FEV 1939:	
Rép <sup>r</sup> G	Pièces
N° 4012	291

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

La Société "Air Signal" vient de demander à mon Service local le nettoyage des plaques constituant le poste de signalisation aérienne installé à proximité du P.N 87 de la ligne d'Arras à Etaples (Commune de Duisans).

Or, conformément aux instructions de la note V.B.N vt du 26 Août 1938, ce travail de nettoyage est à différer tant que le Ministère de l'Air n'aura pas fourni au Service Central des Installations Fixes de la S.N.C.F des précisions sur la périodicité de ce nettoyage et le remboursement des frais.

Je n'ai pas encore été avisé de la suite donnée à cette affaire et je vous prie de bien vouloir me faire tenir vos instructions.

répondu le 17-2-39

L'Ingénieur de la Voie

a classer

C 17 FEBR

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central  
des  
Installations Fixes.

BORDEREAU de TRANSMISSION

OBJET du DOSSIER

*Spares stations et voies*  
*Signalisation aérienne sur voies ferrées.*

Pose des plaques commandées par la Ville de Douai.

Référence Vst 24.100-1

Nombre de pièces transmises : 1

NORD - TRAVAUX	
25 FÉV 1939	
Rép <sup>re</sup> G	Pièces
N° 4012	292

Transmis à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du Nord,

pour attributions, comme suite à ma lettre Vst 24.100-1 du 26-1-39.  
113

24. FÉV. 1939



M. Guillaume

M. Demaux

Reçu le  
17-3-39 au  
Directeur de l'Air-Signal

H.H.

Paris, le 29 FÉV. 1939  
LE DIRECTEUR du Service Central des  
Installations Fixes,

*M. Guillaume*  
M. Guillaume pour les fortifications de Douai 2  
M. Guillaume pour la gare de Béthune  
M. Guillaume pour la gare de Lille  
M. Guillaume pour la gare de Valenciennes

"LA SIGNALISATION DES ROUTES TERRESTRES EST UNE COMMODITÉ"  
"LA SIGNALISATION DES ROUTES AÉRIENNES EST UNE PROTECTION"

CONCESSIONNAIRE DE LA SIGNALISATION  
INTERRAIL SUR LES GRANDS RÉSEAUX  
SUivant LE PROCÉDÉ CLASSEé PREMIER  
AU CONCOURS INSTITUé PAR LE  
MINISTÈRE DE L'AIR EN 1934

SYSTÈME BREVETé (FRANCE & ETRANGER)

TÉLÉPHONE  
BALZAC 27-42 & 27-43



BALISAGE DES VOIES AÉRIENNES  
ÉQUIPEMENT D'AÉROPORTS, DE TERRAINS, ETC.  
ÉTUDES SUR PLACE  
PROJETS & DEVIS SUR DEMANDE

BUREAUX  
78, 82 CHAMPS ELYSÉES  
PARIS

SIGNALISATION DIURNE & NOCTURNE SOUS TOUTES SES FORMES

N/RÉF. Ct/P/ML

V/RÉF. PARIS, le 17 FEVRIER 1939. DATE

Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes de la S.N.C.F.  
42, rue de Chateaudun  
PARIS

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 8 Décembre, nous vous avons demandé de vouloir bien écrire au Ministère de l'AIR au Service des Travaux et Installations, pour lui préciser que la région NORD acceptait la pose des plaques de signalisation aérienne commandées par la Municipalité de DOUAI, et que la S.N.C.F. garantissait, en cas de tension politique, leur enlèvement dans les mêmes délais que celui des plaques appartenant à l'Etat.

Nous vous avons demandé, précédemment, le même engagement pour les villes de ROUBAIX et de BAINTE-QUENTIN.

Le Ministère de l'Air nous a fait connaître qu'il avait bien reçu votre engagement pour les deux dernières villes précitées et, de ce fait, nous a donné l'autorisation d'exécuter les marchés.

Mais nous n'avons pas encore reçu l'autorisation de pose pour les plaques du marché de la Ville de DOUAI. C'est pourquoi nous venons insister auprès de vous, Monsieur le Directeur, pour que la S.N.C.F. envoie au Ministère de l'Air, le plus tôt possible, l'engagement concernant ces trois inscriptions dont la liste se trouve dans notre lettre du 8 Décembre.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.-

LE DIRECTEUR DU SERVICE  
de la SIGNALISATION AÉRIENNE

*Jérin*

S. N. C. F. Installations Fixes				
18 FEV. 1939				
24.100 /				
116				
X	I.O	L	E.G	N
X	J	T.O	T.M	E
T.V	X	S.A	S-E	
T.S	E.B	E.A	S-O	
E.M <sup>1</sup>	E.M <sup>2</sup>	E.S	E.O	O

COPIE

- 9 MARS 1939

Signalisation aérienne  
sur voies ferrées

-----  
Monsieur,

Vst 24 100 - 1  
119

Nous vous avons donné le 19 Mai 1938 notre accord de principe sur le projet de convention à passer entre le Ministère de l'Air et la S.N.C.F. pour l'entretien des plaques de signalisation appartenant à l'Etat.

Depuis lors, par lettres, des 17 Août, 1er Septembre et 26 Octobre 1938, nous vous avons demandé de bien vouloir nous retourner le plus rapidement possible cette convention, après signature par M. le Ministre de l'Air.

En particulier, dans ma lettre du 26 Octobre, j'ai cru devoir appeler votre attention sur les inconvénients résultant de l'absence d'entretien des plaques, en précisant que nous pourrions être amenés à prévoir une majoration des tarifs figurant à l'article IV du projet de convention, les premières opérations de nettoyage devant être d'autant plus difficiles qu'elles auront été plus longtemps différées.

Monsieur l'Ingénieur en Chef des Travaux Immobiliers de l'Aéronautique,  
Chef du Service des Etudes et de la Signalisation  
Ministère de l'Air, 24, Bd Victor - PARIS (15e) .....

84072

J'insiste de nouveau pour que la dite convention nous soit retournée au plus tôt, afin que les plaques ne restent pas plus longtemps sans entretien, tout nouveau retard ne pouvant qu'aggraver les inconvénients signalés.

Il conviendrait en outre que la Société Nationale ait connaissance, dans le plus court délai possible, de la liste détaillée des inscriptions auxquelles s'appliquera cette convention, liste dont l'établissement est prévu à l'article I du projet.

Je dois ajouter que nous sommes décidés à ne plus autoriser la pose de nouvelles plaques tant que la question de leur entretien n'aura pas été réglée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Gares Nationales  
Challes, P.A.  
SUB N° 1234 EX*

NORD TRAVAUX	
LE DIRECTEUR	
Signé : PORCHEMARS 1939	
Rép <sup>m</sup> G	Pièces
N° 4012	294

10 MARS 1939

M. Guillaumet

*M*

M. Wagner

Aoss G.S. &

M. Paquin

*M*

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du Nord,

Suite à votre lettre du 27 Février. Je vous confirme que notamment les plaques de signalisation aérienne du Pas-de-Calais ne devront pas être entretenues tant que le Ministère de l'Air ne nous aura pas fait connaître la liste détaillée des inscriptions auxquelles s'appliquera la convention dont il est question.

LE DIRECTEUR

10 MARS 1939

Copie à M. Challeux. Pour le faire suivre à sa note du 15 février (au contraire copie à M. Enech - ) pour le faire Copie à M. Delhay - { pour le faire Copie à M. Secré - } au contraire

ff 15/3/39  
Daspouelle

a classer

73-3-29 -  
*M*

CLASSEUR

Copie à M. Wagner

Copie à M. Dhalluin pour le tronc  
au courant environ quatre semaines  
noté du 15 - 2-39.

Copie à M. Leclercq

V.B.N. N° 117  
Signification  
airienne des plaques de signalisation  
airienne posées dans le département  
du Pas-de-Calais

Paris, le 20 février 1939

27

FÉV 1939

NORD HAUTS-DE-FRANCE

Service Central

28 FÉV 1939

Rép. G

Pièces

N° 40-12

298

pour  
M. Leclercq

MINUTE

Le chef du service de la voirie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du service Central des installations  
de voirie. Fév.

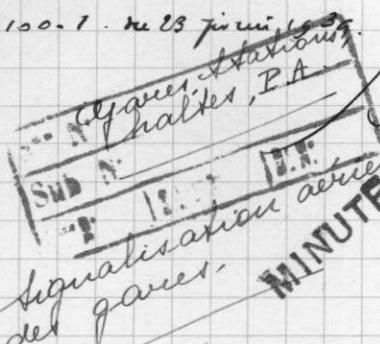
G 2104  
265

Par note du 12 juillet 1938, vous avez bien  
reçu une copie de la lettre du 18 juillet 1938  
de la Société Air Signal et de votre réponse du 29  
juillet en me priant de bien vouloir donner des  
instructions pour que au cours d'un nettoyage  
en soit effectué sur les nouvelles plaques posées dans  
le département du Pas-de-Calais, tant que le Ministère  
n'en n'aura pas fourni de précisions sur la perio-  
dicité de ce nettoyage et sur le remboursement du gain.  
Je vous revoie l'origine  
~~je vous renvoie de mon caractère de brouillon~~  
qui me fasse communiquer la suite donnée à cette  
affaire.

M. Rey  
B.

CLASSE

REÇU le 3 MARS 9

Copie à m<sup>e</sup> le Directeur du Service  
central des installations fixes  
comme suite à sa demande  
V. St. 24100-1 du 28 février 1939  
  
V. B N° Vr

12 Avril. le 13 mars 1939

Monsieur,

13 MARS 1939

NORD TRAVAUX	
Service Central	
14 MARS 1939	
Rép <sup>m</sup> G	Pièces
N° 1012	295

Dans lettre du 17 février 1939, vous avez  
 demandé à m<sup>e</sup> le Directeur du Service central des instal-  
lations fixes de vous faire un renseignement auprès de la  
Région du Nord pour que elle fasse connaître, au  
ministère de l'air, que les plages de signalisation  
aérienne appartiennent à la demande de la municipalité de  
Douai, seront enlevées, en cas de décision politique,  
dans les mêmes délais que les plages appartenant à  
l'Etat.

J'ai l'honneur de vous informer que par cette  
du 11 février 1939, la nécessaire a été faite auprès du  
ministère de l'air.

Toutefois, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma conser-  
vation distinguée

CL

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

AB MM

Honneur le Directeur de la Société air-signal  
78 avenue de champs Elysées - Paris

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD P.A.

EXPLOITATION

MOUVEMENT

SECTION  
DES

AFFAIRES MILITAIRES

Gares Stations et

Signification actuelle

Signification actuelle

~~SECRET~~

1 Annexe

Le

24 MARS 1939

TRAVAUX

25 MARS 1939

Rép G

N° 4012

Pièces

296

COPIE

18, Rue de Dunkerque

PARIS - X<sup>e</sup>

EX.N. m / bm N° 1380 / D.P.

à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

-:-:-

24. MARS 1939

à titre d'information.

M. Guillaumot

M. Demay

M. Wagner

M. Taitier

Mod. E 976 3 Act n° 11.18

REQUIN 2 AVANT

Le Directeur de l'Exploitation

Commissaire Technique de la Région du Nord

Carbo

Quelle est la portée des lettres de pouvoir de signification pour aérienne ?

4/4/39

Copie à MM les IV  
à titre de renseignement

CLASSEER

à classer

3

R.W

COPIE

20 Mars 1939.

48

3449 M 14,379.0

V.R. Ag. Sp I/IIS  
du 9 Mars 1939.

ANNEXE

Monsieur le Directeur de l'exploitation  
de la Région SUD-EST -  
20, Bd Diderot - PARIS - I<sup>e</sup>

NORD - NAVIUX	
-----	
Rep G	Places
N° 4012 296	

Par votre note rappelée ci-contre vous m'avez demandé de vous faire connaître les dimensions minima des inscriptions qui peuvent être lues par des aviateurs naviguant à une altitude de 300 m.

Nous ne possédons actuellement aucune donnée précise sur ce point. La visibilité peut dépendre d'ailleurs, non seulement de la hauteur des lettres; mais également de l'emplacement de l'inscription, de la couleur du fond et des lettres, etc....

Cependant il est probable que les inscriptions, dont les lettres ont une hauteur inférieure à 0m80, ne sont pas susceptibles d'être lues par des observateurs aériens naviguant dans les conditions indiquées.

Il conviendrait donc, pour le moment, de s'en tenir aux instructions que vous avez données.

Le Directeur  
du Service Central du mouvement,

Signé: GOURSAT

COPIE TRANSMISE À Monsieur le  
Directeur de l'exploitation de la  
Région NORD

à titre de renseignement.  
L'Inspecteur Principal, Chef de la  
Division Centrale des Affaires  
Militaires.

NIVELET.

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

MER 22 MARS 1939

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

13

Le règlement de toutes les sommes dues par la Société AIR-SIGNAL depuis le 30.6.38 devra lui être demandé directement sans passer par l'intermédiaire du Service Central des Installations Fixes.



21 MARS 1939

LE DIRECTEUR

22 MARS 1939

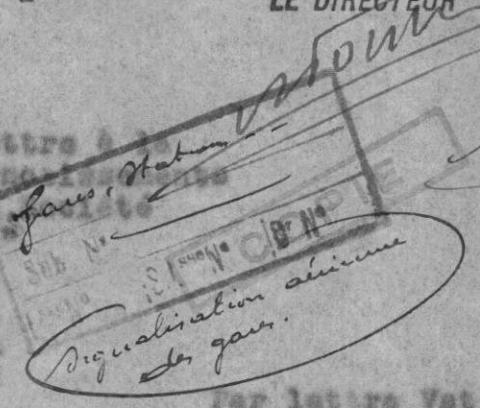
Dossier

N° 660 / 1

Pièce  
21

Délégations à remettre à la S.N.C.F. sur les gares à effectuer par la "air-signal".

Vat 24.100-1  
120



Monsieur,

N° 11 MARS 1939

Sez

25 MARS 1939

Vat 6  
N° 4012 297

Par lettre Vat 24.100-1 du 25 Août 1938, je vous ai adressé le projet définitif de l'acte de cession destiné à régulariser les délégations que vous avez proposé de remettre à la S.N.C.F., en garantie de vos paiements arriérés.

23. MARS 1939

Ce projet restait à compléter, d'une part, par les numéros et dates de vos marchés avec l'Etat, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et par le montant de la délégation prévue pour chaque contrat, et, d'autre part, par l'indication du montant total dû à la S.N.C.F. par la Société Air-Signal, à la date du 30 Juin 1938 ; il est entendu, en effet, que vous réglerez immédiatement toutes les sommes dues depuis cette date, soit pour frais de pose et de dépose, soit pour frais d'entretien. L'arriéré au 30 Juin 1938 s'élève à la somme de 131.660 fr se décomposant comme suit :



Répondre  
le 16/3/40  
**CLASSEUR**

Monsieur le Directeur Général de la Société "air-signal"  
92, Avenue des Champs-Elysées - PARIS VIII<sup>e</sup> -

1°) frais de pose et de dépense des plaques	36.431
A et B .....	30.611 fr
2°) Redevances annuelles d'entretien des plaques A (non compris les plaques posées en vertu du marché 143/34 et du marché passé avec le département du Pas-de-Calais) .....	20.634..
3°) Redevances annuelles d'entretien des plaques A posées en vertu du marché 143/34 .....	44.312 fr
4°) redevances de publicité des plaques B	30.292 30.292 fr
	131.669 fr

En ce qui concerne les redevances de publicité le montant mentionné ci-dessus est supérieur à celui qui vous avait été indiqué le 16 Octobre 1938 par le Secrétaire Général (25 612 fr). Cette somme ne comprenait, en effet, ni les redevances dues à l'ancien Région de l'Est pour la période antérieure au 1er Juin 1937 (4 139 fr) ni celles dues à l'ancien Région P.O.-Midi pour la période comprise entre le 1er Avril 1938 et le 1er Janvier 1937 (1 187 fr). Par contre, une somme de 76 fr, portée comme non réglée à l'ancien Région P.L.M., était à retrancher.

Compte tenu que les marchés du Nord et du Pas-de-Calais sont exécutés depuis 6 mois, je vous prie de faire régler immédiatement les 1/36 de la somme indiquée ci-dessus, conformément au projet d'acte de cession et de m'adresser, le plus tôt possible, complété, établi sur timbre et revêtu de votre signature, cet acte de cession.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR  
Signé : PORCHEZ

## ANNEXE

COPIE

Décompte par Régions des sommes dues  
 à la S.N.C.F. par la  
 Société "Air-Signal"  
 à la date du 30 Juin 1938.

NORD TRAVAUX	
Service Carte	
21/07/1938	
Rep. 8	1000
H 012	997

Régions	Frais de pose et de dépose		Redevances annuelles d'entretien des plaques A (non comprises celles du marché 143/34 et du marché du Pas de Calais)	Redevances annuelles d'entretien des plaques A posées en vertu du marché 143/34	Redevances de publicité	Totaux
	Plaques A (Signalisation)	Plaques B (Publicité)				
	fr	fr	fr	fr	fr	fr
EST	250	241	901	-	4 724	6 126
NORD	27 032 18.151,70 8.872,11	3 247 3.146,19	10 673 48.407 { 40.700,05 7.706,-	37 734 1 203 Sous le Plafond	79 889 différents arrondis	
OUEST	1 654	82	5 338	6 578	20 182	33 834
SUD-OUEST	2 822	1 093	3 722	-	4 183	11 820
SUD-EST	-	-	-	-	-	-
	31 768	4 663	20 634	44 312	30 392	131 669

COPIE

23 MAI 1939

Signalisation aérienne  
sur voies ferrées

Vst 24 100 - 1

137

Monsieur,

Comme suite à votre lettre ES 2189 du 28 Mars 1939,  
je vous adresse, revêtus de ma signature, les trois exemplaires sur timbres de la Convention relative à l'entretien des plaques de signalisation aérienne appartenant à l'Etat.

Je vous demanderai de bien vouloir me retourner,  
après signature par M. le Ministre de l'Air, les trois exemplaires de la dite convention, en vue des formalités d'enregistrement et de m'adresser en même temps la liste détaillée des inscriptions dont nous aurons à assurer l'entretien, avec indication de la fréquence des nettoyages.

D'autre part, je vous signale que, par suite de l'augmentation de l'indemnité spéciale temporaire allouée au personnel de la S.N.C.F., le salaire de base du cantonnier de la voie a été porté au 1er Janvier 1939 de 11 000 fr à 12 200 fr. En conséquence, par application

.....

Monsieur le Chef du Service des Etudes et de la Signalisation  
Ministère de l'Air  
24 Bld Victor - PARIS 15°

Jy 1012 M. Flament

de la formule de variation de prix figurant à l'article IV de la convention, le tarif d'entretien des plaques est à modifier comme suit à partir de cette date :

plaque de 1,12 m x 2 m : 3,00 fr

plaque de 1,12 m x 1 m : 1,65 fr

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

copie à M. le Directeur  
halles, B.A.  
Signalisation aérienne  
des gares et stations,

-----

LE DIRECTEUR	
S. R. C. F.	
RÉG. PORCHEZ	
SECRETARIAT DE LA DIRECTION	
23 MAI 1939	
Dossier	Serv. de Général
660	125 MAI 1939
Rép. G	Recs
MARS 23 MAI 1939	
N° 1012 298	

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Nord

pour information et comme suite à ma transmission  
Vst 24 100-1 du 21 Mai 1938.

M. Flament

23 MAI 1939

LE DIRECTEUR

24. MAI 1939

M. Guillame.

AB

M. Wagnon

DY

M. Peltier

RM

VB. N. 111

Copie à M. M. les I-V. 1 a 5  
— a.m. l'ecclercq.  
pour les tenir au courant.

30.5.39

Pr 116/39  
dechiré

, à classer

CLASSEUR

LUN - 5 JUIN 39

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

Gares Stations fixes  
Signalisation aérienne  
des gares

Vst 24100-1  
142

Florimont

M.



Annexe 84012

R. C. Seine 276.448 B

EG

PARIS, le

- 3 JUIN 1939

19

42, Rue de Châteaudun (9<sup>e</sup>)  
Téléphone TRINITÉ 29-94 et la suite  
Adr. Télégraphe SONAFERVOI-PARIS

SECRETARIAT

- 5 JUIN 1939

Dossier

N<sup>o</sup> 660 / 1 24

NORD - TRAVA

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Nord

- 8 JUIN 1939

Rép<sup>r</sup> G

N<sup>o</sup> 4012

Recés

299

La Société Air-Signal se plaint du mauvais entre-  
tien de certaines plaques de signalisation aérienne pour  
lesquelles elle nous paie une redevance d'entretien. Elle  
aurait, du fait de ce défaut d'entretien, des difficultés  
avec sa clientèle qui refuse de lui payer les redevances  
prévues aux contrats.

Elle m'a particulièrement signalé le poste de  
signalisation de Seclin et m'a communiqué la copie  
ci-jointe de la lettre reçue pour ce poste.

Je vous prie d'examiner quelle suite peut être  
donnée à cette réclamation et me tenir au courant.

- 6. JUIN 1939

M. Guillaume.

M. Wagner

Que signifie la réponse faite  
par le chef de district?

LE DIRECTEUR

Réponse

M. Bayon May 16

CLASSEER

**ANNEXE**

S.N.C.F.  
REGION NORD

COPIE (17/5/39)

Travaux et Surveillance

SECLIN

le 10/2/39

12 OCT 1939

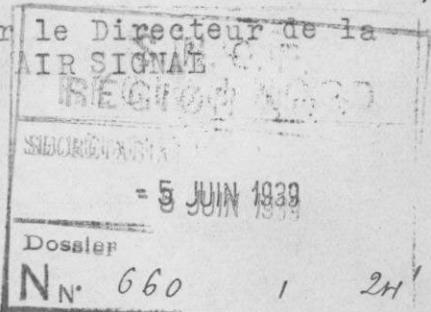
P. G

F. 00

4012

299

Monsieur le Directeur de la  
Société AIR SIGNAL  
PARIS.



En réponse à votre lettre du 9 courant relative au mauvais état d'entretien de l'inscription aérienne placée aux abords du passage à niveau de PONT A MARCQ, je vous informe que la garde chargée de ce travail objecte ne pas avoir reçu aucune somme depuis un certain temps déjà et de ce fait avoir négligé l'entretien.

Des instructions sont données pour les plaques afin qu'elles soient remises en état sans tarder.

Je vous prie d'agrérer ....

LE CHEF DE DISTRICT

illisible

ghonv

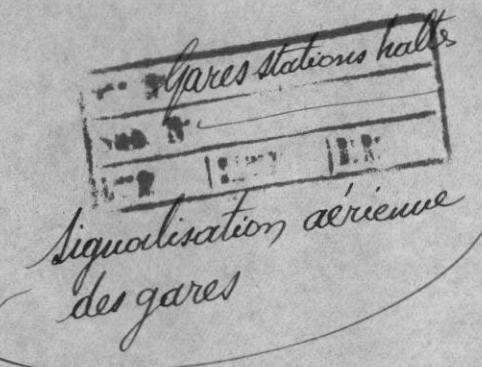
connaitre quelles sont les plaques retirées ou camouflées et depuis quelle date.

Je demande aux Régions de vous renseigner directement sur ce point.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR

Signé : PORCHEZ



S. C. RÉGION NORD	
SECRETARIAT DU DIRECTEUR	
- 5 JUIN 1939	
Dossier	N. N. 6 NORD - 1 TRAVAIL 3
Service Central	
- 8 JUIN 1939	
Rép. G	300
N. 4012	300

SAM - 3 JUIN 1939

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord

en le priant de bien vouloir renseigner la Société AIR-SIGNAL en ce qui concerne à en me tenant au courant.

J.-P. Flament

- 6. JUIN 1939

- 3 JUIN 1939

LE DIRECTEUR

M. Guillaume

M. Wagner

M. Batzic

9/6/39  
9/6/39

region du

le 20/6/39.

CLASSEUR

a classer.

COPIE

Vat 24/00.4  
141

- 3 JUIN 1939

Monsieur,

En réponse à vos lettres des 4 et 17 Mai 1939, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les plaques de signalisation aérienne retirées ou camouflées l'ont été sur un ordre de l'Autorité Militaire reçu en Avril dernier et auquel nous n'avons pu que nous conformer.

La remise en service des installations déposées ainsi que la pose de nouvelles plaques ne pourront être faites qu'après autorisation de l'Autorité Militaire à laquelle des instructions sont demandées.

Vous m'avez signalé par ailleurs que certaines plaques intéressantes quelques-unes de vos clients, notamment la Maison CASTROL, n'avaient pas été entretenues régulièrement, vous basant en cela sur des déclarations d'agents de la S.N.C.E. que je considère comme non habilités pour entrer en correspondance directe avec vous sur ce point. Je fais néanmoins une enquête à ce sujet.

Enfin, par lettre du 25 Mai, vous me demandez de vous faire

....

Monsieur le Directeur Général  
de la Société AIR-SIGNAL  
78, Avenue des Champs Elysées

- PARIS -

Copie à .....

*la Subdivision*  
PIÈCE A CLASSER au Service de la Comptabilité et de la Statistique

Dossier : G 77-4012. Pièce 77-301

Liaison : *Gare Nationale*

Registre d'aller et d'arrivée :

Date de la pièce :

Numéro et Ordre alphabétique

NORD TRAVAUX  
Serv... Central

16 AOUT 1939

BUREAU	G	Pièce
N°	4012	301

*Signalisation aérienne aux gares*

19 Expéditeur :

ANALYSE SUCCINTE:

*Le lettre V.S.T. 24100-1 du 3 juillet 1939 de*  
*#44*

*M. Porchez Directeur du Service Central des Installations*  
*Gares, à M. le Directeur de l'Exploitation de la Région Nord*

*Concernant le remboursement des sommes dues par la S.A. Signal*  
*pour faire un entretien de plaques de signalisation aérienne*  
*du 1er juillet 1938 au 30 juin 1939*

SUITE DONNÉE :

*Relatif à l'écrit à la somme de 10.765,15*  
*remis à 8.907,40*  
*par suite d'un abattement de 3,5 correspondant à la période*  
*du 15 avril au 30 juin 1939 pendant laquelle les plaques ont*  
*été déposées ou camouflées.*

*Nécessaire fait pour la mise en recouvrements de la*  
*somme de 8.907,40 susvisée.*

*Le Chef de la Subdivision*  
*de la Comptabilité et de la Statistique*

*Paris, le 10 juillet 1939*

*STARE*

COPIE  
 Gares stations et halles  
 Signalisation aérienne  
 des gares

Vst 24 100-1

149

M. Flament

Copie à M. le Directeur de l'Exploitation  
 de la Région du NORD.

- à titre d'information.

20 JUIN 1939

REGION NORD  
 SECRETARIAT DE LA DIRECTION  
 21 JUIN 1939

Document  
 N° 660 / 1 | Pm  
 26

20 JUIN 1939	
NORD TRAVAIL	
Service Central	
21 JUIN 1939	
Rep. G	Plaques
N° 4012	302

Monsieur,

21 JUIN 1939

M. Guillotin  
 M. Demange

M. Wagner  
 M. Bayon

M. Bayon

12/6

En réponse à vos lettres des 4 et 17 Mai 1939  
 et comme suite à ma lettre Vst 24 100-1 du 3 Juin cou-  
 rant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que  
 l'Autorité militaire, après accord du Ministère de l'Air,  
 a décidé qu'il convenait de surseoir, jusqu'à nouvel  
 ordre, à la remise en place des plaques de signalisation  
 aérienne déposées en Avril dernier.

Il est évident que, par voie de conséquence, la pose de nouvelles plaques ne peut être autorisée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie à M. Leclercq.

Copie à M. le I. V.

LE DIRECTEUR  
 Signé : PORCHEZ

1 a 15.

Joint au courant

12/6/39  
 D. [Signature]

Copie à Ex.Ttes Régions

Monsieur le Directeur Général de la  
 Société "AIR-SIGNAL"  
 78, Avenue des Champs-Elysées,  
 PARIS - VIII<sup>e</sup>

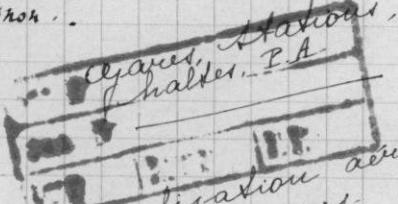
03-6-39

CLASSEUR

à classer  
 5

Copie à Monsieur le Directeur  
du Service Central de l'Installation Fixe  
pour le bon usage du courant communiqué  
à la ligne V.S.F. 24720.7 du 3 juin 1939.  
141

Copie à M. Wagner ..



Signalisation aérienne  
des gares  
Monsieur

V.B.N.V.R.

La Mme 25/5/39  
M. Wagner  
et son

Paris 10<sup>e</sup> juillet 1939

20 JUIN 1939

référée

NORD	TRAVAIL
Service Central	
25 JUIN 1939	
Réf G	803
N° 4012	803

Par lettre du 25 mai 1939, adressée à Monsieur  
le Directeur du Service Central de l'Installation Fixe,  
vous avez demandé de nous faire connaître quelle  
sont les plaques de signalisation aérienne qui ont  
été retirées ou camouflées depuis quelle date.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ce qui  
concerne la Région Nord, toutes les plaques de signalisa-  
tion aérienne ont été enlevées ou camouflées le 15  
avril 1939 à la suite de l'Instruction reçue tel l'autorité  
militaire et aucune de ces plaques n'a été jusqu'à ce  
remise en service, les instructions initiales n'ayant pas  
encore été rappelées.

Tenu compte aguer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Y. A. M.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

Monsieur le Directeur général  
de la Société "air signal"  
78 avenue de Champs Elysées  
Paris.

CLINGER

*84012*  
gb  
**COPIE**

AIR SIGNAL

78 Avenue des Champs Elysées  
PARIS

-----  
Signalisation diurne et nocturne sous toutes  
ses formes

le 14 Juin 1939

24 JUIN 1939

*M. Guillaume.*  
Monsieur l'Ingénieur du Service Central  
des Installations Fixes de la S.N.C.F.  
42 rue de Châteaudun  
PARIS

*H. Wagner*  
Monsieur l'Ingénieur en Chef,

*D.*  
La Société des automobiles RENAULT ne désirant pas con-  
tinuer à nous assurer son concours en ce qui concerne les 13  
postes de signalisation aérienne placés aux abords des pas-  
sages à niveau ci-après :

*N. Bazin*  
REAU  
BEAUMONT LE ROGER  
CHANTEPIE  
ST-REMY LES CHEVREUSE  
ORSAY  
ORSONVILLE  
ARTIX  
CAVIGNAC

MEILLON  
DARNIEULLES  
LA VEUVE  
MARESQUEL - - (5<sup>e</sup>)  
PONT-LEVEQUE -- (1<sup>er</sup>)  
TOUTAINVILLE

*Signalisation aérienne*  
*Pas gauves*  
nous vous serions reconnaissants de donner des instructions  
aux chefs de district intéressés pour qu'ils remettent, à  
la personne des usines RENAULT qui se présentera munie d'une  
décharge émanant de notre Société, les plaques émaillées  
composant ces postes.

Ces postes ont été déposés par vos soins dernièrement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur en chef  
l'expression de nos sentiments distingués.

*NORD - T.M.V.A.*  
Le Directeur Général  
Signature *JUIN 1939*

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

Vst 24 100 - 1 Copie transmise à Monsieur le Chef du Service  
et des Bâtiments de la  
Région du Nord

*N° 40-12 304*

*à classer*

pour attribution en ce qui le concerne.

*LE DIRECTEUR*

23 JUIN 1939

*TSVP*

REÇU le 29 JUIN 9

Copie à M. Guerber avec prière  
de faire le nécessaire en ce qui concerne  
le poste de Font-Lérisque.

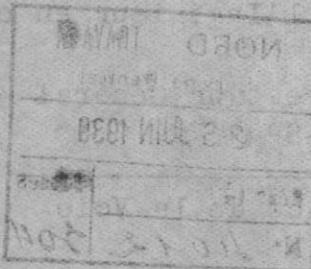
Copie à M. Dhalluin avec prière de  
faire le nécessaire en ce qui concerne le  
poste de Maréchal.

Copie à M. Lelucq, pour le faire au courant.  
27. 6. 39

fl 9/6/39  
Capelle

M RW

CLASSE



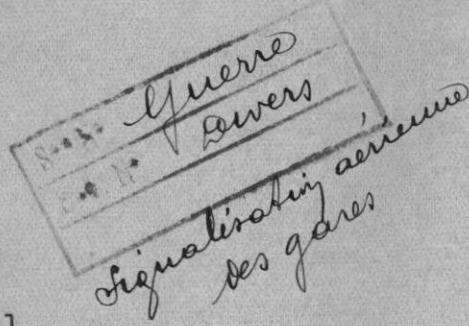
RECEU  
29 JUIN 39

S.N.C.F.

Service Central  
des  
Installations Fixes.

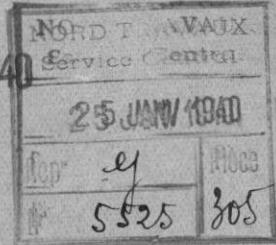
Vst 24.100-1

164



6' Annexe

20 JAN. 1940



Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du N O R D.

*M. Guillaume*

Comme suite à ma transmission du 23 Mai 1939,  
je vous adresse ci-joint copie de la Convention pas-  
sée avec le Ministère de l'Air pour l'entretien des  
plaques de signalisation aérienne appartenant à l'Etat.

Cette Convention est applicable à trois catégo-  
ries d'inscriptions :

- a) Celles du marché 143/34, posées en 1935 sur les an-  
ciens Réseaux du NORD et de l'ETAT;
- b) Celles du marché du Pas-de-Calais, posées en 1938;
- c) Celles du marché 5/38, posées en 1938 dans la Ré-  
gion Parisienne.

22 JAN 1940

*M. Henneut**M. Wagner**M. Leclercq**M. Bruguière**M. au fardeau**Arg 24/1*

*Voir suite  
lettre à M. Garchey  
du 16/1/40*

*CLASSEZ*

Bien que toutes les inscriptions aient été  
déposées en Avril 1939 sur l'ordre de l'Autorité  
Militaire, le Ministère de l'Air s'est engagé à régler  
les frais d'entretien jusqu'à la fin du trimestre en  
cours (30 Juin 1939).

La liste des inscriptions intéressées (dont co-  
pie ci-jointe en ce qui vous concerne) m'ayant été  
adressée récemment par le Ministère de l'Air, j'ai

.....

a l'apres

fait établir le décompte des sommes dues par l'Etat, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire; j'adresse ce décompte aux Services Financiers, qui se chargeront du recouvrement de notre créance.

Certaines sommes, portées sur votre relevé de l'arriéré dû au 30 Juin 1938 par la Société AIR-SIGNAL, se rapportent à des inscriptions dont l'entretien est à la charge de l'Etat depuis le 31 Juillet 1937; les rectifications utiles ont été faites. D'autre part, sur les factures présentées à cette Société pour le règlement des redevances venues à échéance depuis le 30 Juin 1938, il y a lieu de ne faire figurer aucune somme pour l'entretien des plaques A du marché 143/34.

Suivant les instructions qui vous ont été données par ma transmission Vst 24.100-1/56 du 12 Août 1938, les plaques du marché du Pas-de-Calais n'ont dû faire l'objet d'aucun nettoyage; il ne sera donc demandé aucune redevance d'entretien au Ministère de l'Air pour ces inscriptions.

LE DIRECTEUR

V. Mou

## ANNEXE

EMPLACEMENT DES POSTES DE SIGNALISATION AERIENNE  
du Marché 143/34

NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 MARS 1940	
<i>g</i>	Hôce
<i>R 500</i>	<i>300</i>

N°	Inscription	Placée sur Ligne	au Kil.
168	Herblay	Paris - Dieppe	20.600
169	Pontoise	"	29.970
170	Chars	"	49.200
I71	Gisors	"	69.500
I72	Serifontaine	"	77.500
I73	Gournay	"	95.650
I74	Forges les Eaux	"	116.300
I75	Neufchâtel	"	134.900
I76	Saint-Vaast	"	150.300
I77	Dieppe	"	163.100
I78	Fontaine-le-Dun"	Dieppe-à-Havre	28.400
I79	Cany	"	47.800
I80	Les Ifs	"	254.500
I81	Conflans	Paris Le Havre	25.100
I82	Meulan	"	44.100
I83	Mantes	"	57.700
I84	Bonnières	"	70.700
I85	Vernon	"	81.250
I86	Gaillon	"	94.600
I87	Pont-de-l'Arche	"	119.600
I88	Rouen R.D.	"	137.200
I89	Rouen R.D.	"	142.900
I90	Barentin	"	157.550
			.....

N°	Inscription	Placée sur Ligne	au Kil.
191	Yvetot	Paris-Le Havre	178.000
192	Bolbec	"	197.200
193	Le Havre	"	224.400
I94	Envermeu	Tréport à Dieppe	16.200
I95	Criel-sur-Mer (Criel)	"	30.925
I96	Clères	Rouen à Dieppe	162.000
197	Auffay	"	176.200
198	Dieppe	"	195.500
199	Vascoeuil	Charleval-Serqueux	113.650
200	Etrepagny	Gisors - Rouen	16.450

## ANNEXE

## LISTE des POSTES de SIGNALISATION AERIENNE

du Marché 5/38

NORD TRAVAUX  
Service Central

ne 100 30 MARS 1940

g  
3328 300  
Pièce

N°	Inscription		Ligne ou Emplacement	Kil.
50	Etampes	23 km	La Ferté Alais	53.300
51	Dreux	14 km	St.Cyr-Surdon (Nonancourt)	95.450
52	Dreux		"	79.400
53	Chartres	15 km	Paris - Rennes	69.651 Maintenon
54	Chartres	20 km	"	104.500 Courville
55	Chartres		"	85.587
56	Chartres	17 km	Chartres-Bordeaux	101.700 Bailleau-le-Pin
57	Chartres	22 km	Voves	23.625
58	Chartres	19 km	Auneauville	19.300
59	Chateaudun	16 km	P.Vendôme, à Bonneval	123
60	Orléans	18 km	Patay	52.600
61	Pithiviers	21 Km	Orléans - Malesherbes à Neuville-au-Bois	142.500
62	Etampes	22 km	Janville	25.875
63	Etampes	9 km	Paris-Orléans, à Angerville	75.800
64	Etampes	14 km	Sainville	76.800
65	Etampes	8 km	Paris-Orléans, à Etampes	53.800
66	Etampes	7 km	Dourdan	52.900
67	Buc	15 km	P.Chartres par Gallardon	31.500 Limours
68	Rambouillet		P. RENNES	46.230
69	Villacoublay	7 km	Grande Ceinture	108 Longjumeau
				.....

N°	Inscription		Ligne ou Emplacement	Kil.
70	Versailles	18 km	Saint-Cyr - Surdon	39.800
72	St. Germain		P. St. Germain	19.270 Le Pecq
73	Dreux	18 km	Saint-Cyr - Surdon	63
74	Villacoublay	4 km	P. Rennes	10.300 Sèvres
75	Orly	7 km	Grande Ceinture	100.800
76	Orly	8 km	Arpajon-sur-P. Vendôme	36.080
77	Orly	5 km	Athis - Mons	16.650
78	Orly	10 km	Boissy-Saint-Léger	78.200
79	Orly	24 km	Gretz	39.700
81	Meaux	11 km	Cressy-La-Chapelle	9
80	Le Bourget	21 km	Lagny	28.500
82	Melun		à Melun	42.900
83	Corbeil		Évry-Petit Bourg	30.470
84	Pithiviers			160
85	Corbeil	40 km	Malesherbes	74.740
86	Pithiviers	25 km	Bellegarde-Quiers	14.300
87	Montargis		à Montargis	116.450
88	Fontainebleau	18 km	Nemours - St. Pierre	85.300
89	"		à Fontainebleau	58.300
90	Montereau		à Montereau	77.500
91	Sens		à Sens	112.100
92	Nogent-s-Seine		à Nogent	109
93	Provins		à Provins	94.250
94	Melun	27 km	à Nangis	58.100
95	Coulommiers	29 km	à Esternay	114.580
97	Chateau-Thierry		à Montmirail	23.250
		27 km		

Liste des postes de signalisation aérienne à taper  
du marché 5/38

N°	Inscription	Ligne ou Emplacement	Kil
98	Coulommiers	à Coulommiers	72
99	Chantilly	24 km à Longueil-St.Marie	69.700
100	Melun	19 km à Yvelles-Guignes	50.100

## ANNEXE

DECOMPTE des SOMMES DUES par l'ETAT à LA S.N.C.F.  
en exécution de la Convention en date du 10 Août 1933  
relative à l'entretien des plaques de signalisation aé

NORD TRAVAUX  
1939  
Service Central

aérienne MARS 1940

I - INSCRIPTIONS POSEES en VERTU du MARCHE 143/34.

<u>Régions</u>	<u>Nombre d'inscriptions</u>	<u>Nombre de Plaques</u>
NORD	167	1.243
OUEST	33	255
	<u>200</u>	<u>1.498</u>

**Redevances d'entretien dues au 30 Juin 1939.**

NORD : du 1/8/37 au 31/12/38 :	1.243 (1,50 x 17) =	31.696 fr.50
du 1/1/39 au 30/ 6/39 :	1.243 (1,65 x 6) =	12.305 fr.70
		<hr/> 44.002 fr.20
OUEST : du 1/8/37 au 31/12/38 :	255 (1,50 x 17) =	6.502 fr.50
du 1/1/39 au 30/ 6/39 :	255 (1,65 x 6) =	2.524 fr.50
		<hr/> 9.027 fr.00

Total pour le marché 143/34 : 44.002 fr 20 + 9.027 fr = 53.029 fr.20

II - INSCRIPTIONS POSSEES en VERTU du MARCHE 5/38.

<u>Régions</u>	<u>Nombre d'inscriptions</u>	<u>Nombre de plaques</u>	<u>Redevances d'entretien (au 30/6/1939)</u>
EST	10	159	159 (1,65 x 6) = 1.574 fr.10
NORD	2	28	28 (1,65 x 6) = 277 fr.20
OUEST	14	222	222 (1,65 x 6) = 2.197 fr.80
S-OUEST	14	245	245 (1,65 x 6) = 2.425 fr.50
S-EST	9	120	120 (1,65 x 6) = 1.188 fr.00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	49	774	7.662 fr.60

## RECAPITULATION

Redevances pour plaques du Marché 143/34 ..... 53.029 fr.20  
 Redevances pour plaques du Marché 5/38 ..... 7.662 fr.60  
60.691 fr.80

# ANNEXE

## EMPLACEMENT DES POSTES DE SIGNALISATION AERIENNE

Marché du PAS-de-CALAIS.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 MARS 1940	
R.P. 4	1000
N° 3000 305	

Inscription		Placée sur Ligne	au Kil.
Douai	✓ 22 Km	Arras Douai	194.500
Abbeville	✓ 46 Km	Abbeville St. Pol ( Gare Frevent )	90
Amiens	✓ 62 Km	Frevent Doulens	59.600
Béthune	✓ 48 Km	St. Pol Frevent	87
Montreuil	✓ 50 Km	St. Pol Auxi-le-Château	74.I00
Abbeville	31 Km	St. Pol Abbeville	104.I50
Calais	✓ 41 Km	St. Pol Calais	68
Lille	✓ 66 Km	St. Omer Lille	63.300
Lille	✓ 107 Km	Calais Lille	103.060
Dunkerque	✓ 47 Km	Calais Dunkerque	294.350
Abbeville	✓ 73 Km	Boulogne Abbeville	248.I50
Abbeville	✓ 69 Km	Boulogne Abbeville	244.I00
Abbeville	✓ 51 Km	Boulogne Abbeville	225.200
Arras	✓ 99 Km	Arras Etaples	132.900
Arras	✓ 62 Km	Etaples Arras	102.300

## ANNEXE

NORD TRAVAUX  
Service Central

## EMPLACEMENT DES POSTES DE SIGNALISATION AERIENNE MARS 1940

du Marché 143/34

B.P. 8  
N° 5526 305

N°	Inscription	Placée sur ligne	au kil.
1	Aulnay /	Paris - Hirson	15.650
2	Dammartin /	"	33.900
3	Nanteuil /	"	48.000
4	Crep'y /	"	62.100
5	Villers /	"	78.500
6	Longpont /	"	89.800
7	Soissons /	"	103.270
8	Soissons /	"	105.970
9	Anizy /	"	123.500
10	Laon /	"	138.500
11	Laon /	"	142.500
12	Marle ✗	"	165.100
13	Vervins ✗	"	180.720
14	Hirson ✗	"	197.500
15	Saint-Denis ✗	Paris - Maubeuge	7.800
16	Louvres ✗	"	24.600
17	Chantilly ✗	"	39.300
18	Creil ✗	"	52.150 53.150
19	Pont-Ste-Maxence ✗	"	62.900
20	Compiègne ✗	"	85.600
21	Ribécourt ✗	"	99.300
22	Noyon ✗	"	108.500 108.300
23	Chauny ✗	"	125.800

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil;
24	Montescourt ✕	Paris - Maubeuge	141.800
25	Saint-Quentin ✕	"	156.200
26	Bohain ✕	"	175.100
27	Le Cateau ✕	"	190.300
28	Landrecies ✕	"	202.500
29	Aulnoye ✕	"	217.400
30	Maubeuge ✕	"	230.100
31	Clermont ✓	Paris - Calais	65.900
32	Saint-Just ✕	"	81.100
33	Breteuil ✕	"	95.400 96.500
34	Ailly-sur-Noye ✕	"	112.000
35	Boves ✕	"	121.100
36	Amiens ✕	"	127.400
37	Amiens ✕	"	135.100
38	Picquigny ✕	"	145.700
39	Longpré ✕	"	159.250
40	Abbeville ✕	"	177.400
41	Noyelles ✕	"	188.500
42	Rue ✕	"	199.900
43	Rang-du-Fliers ✕	"	216.600
44	Etaples ✕	"	227.950
45	Neufchâtel ✕	"	240.200
46	Boulogne ✕	"	248.700
47	Boulogne ✕	"	258.050
48	Marquise ✕	"	268.900
49	Caffiers ✕	"	278.600
			.....

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
50	Calais ✓	Paris - Calais	290.700
51	Corbie ✗	Paris - Lille	138.150
52	Albert ✗	"	156.700
53	Achiet ✗	"	175.100
54	Arras ✗	"	189.400
55	Arras ✗	"	194.300
56	Vitry ✗	"	208.300
57	Douai ✗	"	214.800
58	Douai ✗	"	219.400
59	Seclin ✗	"	241.300
60	Lille ✗	"	247.600
61	Maignelay ✗	Paris -Douai	87.150
62	Montdidier ✗	"	101.650
63	Roye ✗	"	119.950
64	Chaulnes ✗	"	133.600
65	Péronne ✗	"	151.650
66	Roisel ✗	"	164.300
67	EPEHY ✗	"	172.300
68	Marcoing ✗	"	186.700
69	Cambrai ✗	"	193.250
70	Cambrai ✗	"	195.600
71	Arleux ✗	"	214.100
72	Ecouen ✗	Paris -Le Tréport	18.400
73	Montsoult ✗	"	25.150
74	Beaumont ↗	"	37.970
75	Méru ✗	"	54.600
			.....

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
76	Beauvais ✕	Paris - Le Tréport	77.I50
77	Beauvais ✕	"	80.500
78	Saint-Omer ✕	"	96.000
79	Grandvilliers ✕	"	112.600
80	Abancourt ✕	"	127.100
81	Aumale ✕	"	137.800
82	Senarpont ✕	"	150.150
83	Gamaches ✕	"	167.300
84	Eu ✕	"	180.300
85	Amiens ✕	Amiens - Rouen	5.200
86	Bacouel ✕	"	13.100
87	Poix ✕	"	31.200
88	Formerie ✕	"	57.900
89	Serqueux ✕	"	72.570
90	Buchy ✕	"	90.100
91	Morgny ✕	"	101.600
92	Darnetal ✕	"	113.450
93	Somain ✕	Douai-Valenciennes	230.500
94	Valenciennes ✕	"	245.600
95	Vimy ✕	Arras - Dunkerque	205.500
96	Lens ✕	"	213.200
97	Bully-Grenay ✕	"	219.900
98	Béthune ✕	"	231.600
99	Chocques ✕	"	236.600
100	Isbergues ✕	"	250.200
101	Hazebrouck ✕	"	266.100

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
102	Cassel ✓	Arras - Dunkerque	274.000
103	Bergues ✗	"	297.500
104	Dunkerque ✗	"	302.000
105	Calais ✗	Calais - Lille	103.150
106	Pont d'Ardres ✗	"	94.400
107	Audruicq ✗	"	87.400
108	Watten ✗	"	76.100
109	Saint-Omer ✓	"	67.700
II0	Bailleul ✗	"	32.400
II1	Armentières ✗	"	21.900
II2	Lille ✗	"	3.750 ✗
II3	Calais ✗	Calais - Dunkerque	294.200
II4	Pont d'Oye ✗	"	300.200
II5	Bouérbourg ✗	"	320.000
II6	Lille ✗	Lille à Ménin	3.800
II7	Halluin ✗	"	288.500
II8	Arques ✗	St.Omer à Armentières	65.400
II9	Merville ✓	"	40.500
I20	Haubourdin ✗	Lille - Le Tréport	II.300
I21	La Bassée ✗	"	28.300
I22	Lapugnoy ✓	"	50.500
I23	Brias ✗	"	67.500
I24	Saint-Pol ✗	"	75.000
I25	Saint-Pol ✗	"	71.650
I26	Frévent ✗	"	89.900
I27	Auxi-le-Château ✗	"	104.000

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
128	Saint-Riquier ✗	Lille-Le Tréport	123.500
129	Quesnoy ✗	"	187.900
130	Woincourt ✗	"	201.800
131	Mers ✗	"	180.800
132	Maroeuil ✗	Arras - Etaples	202.650
133	Aubigny ✗	"	211.500
134	Anvin ✗	"	83.500
135	Hesdin ✗	"	102.800
136	Maresquel ✗	"	110.400
137	Montreuil ✗	"	123.800
138	Lumbres ✗	St.Omer-Boulogne	82.200
139	Lottinghem ✗	"	96.500
140	Samer ✗	"	112.450
141	Doullens ✗	Doullens- Arras	45.000
142	Beaumetz ✗	"	70.450
143	Vignacourt ✗	Amiens-Doullens	21.950
144	Baisieux ✗	Lille - Tournai	13.500
145	Valenciennes ✗	Valenciennes à Maubeuge	51.800
146	Bavay ✗	"	70.850
147	Lille /	Lille à Hirson	3.800
148	Templeuve ✗	"	15.200
149	Orchies ✗	"	23.200
150	Saint-Amand ✗	"	36.500
151	Le Quesnoy ✗	"	66.900
152	Berlaimont ✗	"	78.400
	Berlaimont		
			....

N°	Inscription	Placée sur Ligne	au Kil.
153	Avesnes ✗	Lille à Hirson	95.500
154	Fournies ✗	d°	109.300
155	Le Nouvion ✗	Cateau - Hirson	208.700
156	Villers Bretonneux ✗	Amiens - Hirson	18.600
157	Rosières ✗	"	31.700
158	Ham ✗	"	60.500
I59	La Fère ✗	"	83.500
I60	Caudry ✗	Busigny-Cambrai	191.400
I61	Cambrai ✗	"	203.500
I62	Denain ✗	Lourches-Valenciennes	229.950
I63	Vic-sur-Aisne ✗	Soissons - Compiègne	86.000
I64	Verberie ✗	Crépy à Estrées-St. Denis.	74.650
I65	Estrées-St.Denis ✗	"	91.100
I66	Mouy ✗	Beauvais - Creil	66.800
I67	Guise ✗	Guise à Hirson	186.500

## ANNEXE

NORD TRAVAUX  
Service Central

30 MARS 1940

Ref:	cl	Pièce
N°	5528	30

CONVENTION RELATIVE à l'ENTRETIEN  
des PLAQUES de SIGNALISATION ARRIENNE.

---

Entre :

le Ministre de l'Air stipulant au nom de l'Etat,  
d'une part,

et la Société Nationale des Chemins de Fer Français,  
représenté par M. FORCHEZ, Directeur du Service Central  
des Installations Fixes,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I.-

Le MINISTÈRE de l'AIR a procédé ou procède à l'installation, sur les voies ferrées, d'inscriptions de signalisation destinées à constituer des repères pour la navigation aérienne.

La présente convention vise l'ensemble des inscriptions appartenant à l'Etat, dont l'entretien courant est à la charge de l'Etat, étant entendu que d'autres inscriptions de même nature peuvent exister qui n'étant pas propriété de l'Etat n'entrent pas dans le cadre de la convention.

La liste détaillée des inscriptions auxquelles s'applique la convention sera transmise à la Société Nationale des Chemins de Fer, en temps opportun, et tenue à jour par les soins du Ministère de l'Air.

ARTICLE II.-

Les inscriptions de signalisation sont constituées par des plaques en tôle émaillées, de tailles diverses, fixées sur les traverses ou sur de fausses traverses enfouies dans le ballast.

La fixation sur les traverses est effectuée à l'aide de tire-fond, du type utilisé pour le rail vignole, par serrage de la tête du tire-fond sur le bord de la plaque.

Les plaques sont de différentes dimensions :

- 1°) Grandes plaques de 1 m.12 x 2 m. environ.
- 2°) Petites plaques de 1 m. x 1 m.12 environ.

.....

Elles sont installées, soit dans l'entre-voie, soit entre les rails d'une même voie, soit, dans certains cas particuliers (plaques constituant des flèches d'Aérodrome), à l'extérieur même des voies.

L'entretien demandé au personnel des Chemins de fer est un entretien d'usage, à pratiquer périodiquement, l'intervalle des nettoyages étant variable avec les conditions locales.

Chaque nettoyage comprendra les opérations suivantes :

- A) Retirer, avec un chiffon, l'eau ou l'humidité séjournant sur la plaque, s'il y a lieu.
- B) Imbibier un autre chiffon avec du pétrole et frotter toute la surface de la plaque, en s'appliquant, plus particulièrement, aux endroits tachés de rouille, ou de graisse, jusqu'à ce que les taches soient dissoutes.
- C) Faire un premier essuyage avec une serpillière ou un chiffon.
- D) Faire un deuxième essuyage avec un chiffon sec et propre.
- E) Eviter tout produit, autre que le pétrole, qui pourrait être dangereux pour l'émail.

Les produits de nettoyage seront approvisionnés par la S.N.C.F.

La S.N.C.F. dégage d'ailleurs entièrement sa responsabilité sur les conséquences de l'exécution d'un tel entretien, aussi bien au point de vue de la visibilité des plaques que de la conservation du matériel.

Le présent entretien n'est pas exclusif de travaux plus importants de remise en état des plaques, qui seraient exécutés par l'entremise d'entrepreneurs choisis par le Ministère de l'Air en accord avec la S.N.C.F., sous le contrôle du personnel des Chemins de Fer.

En cas de réfection du ballast ou des voies, ou de modifications de voies, nécessitant le démontage momentané des plaques, ces dernières seraient remises en place aussitôt après l'exécution des travaux, dans les conditions initiales d'installation, à moins que la réinstallation ne soit pas jugée possible par la S.N.C.F. en raison des modifications apportées aux voies.

La S.N.C.F. signalerait, sans délai, au Ministère de l'Air tout incident pouvant survenir à la signalisation ainsi réalisée. Le Ministère de l'Air prendrait alors les mesures nécessaires pour remédier à la situation ainsi créée.

### ARTICLE III.-

Les installations de signalisation devront pouvoir être enlevées, au moment de la fermeture de la frontière aérienne d'un Etat déterminé.

La S.N.C.F. exécutera cet enlèvement en vertu de consignes à mettre en vigueur à ce moment.

L'opération devra être terminée dans un délai de 12 heures après réception de l'ordre, émanant du Ministère de l'Air et adressé à la Division du Mouvement chargée des affaires militaires.

Toutefois, dans un délai de 4 heures, les inscriptions devront être neutralisées, soit par enlèvement, soit par camouflage, et rendues absolument illisibles.

La remise en état des installations sera exécutée, par la suite, d'accord entre le Ministère de l'Air et la S.N.C.F.

### ARTICLE IV -

L'entretien demandé à la S.N.C.F. se fera aux conditions suivantes :

- Plaque de 1 m.12 x 2 m par nettoyage ..... 2 fr 75
- Plaque de 1 m x 1 m 12 par nettoyage ..... 1 fr 50

Ce tarif sera l'objet d'une révision lorsque les conditions économiques auront amené la S.N.C.F. à faire varier de + 5 % au minimum, les salaires de base du cantonnier de la voie.

La formule de variation à appliquer sera la suivante :

$$P_1 = P_0 \left( 0,20 + 0,80 \frac{S_1}{S_0} \right)$$

dans laquelle  $P_0$  et  $S_0$  sont les prix de nettoyage et salaire au 15 Mai 1938 et  $P_1$  et  $S_1$ , les nouveaux prix de nettoyage et salaire.

Les prix comprennent notamment, les frais de dépose, stockage éventuel et remontage des plaques lors de l'exécution des travaux sur la voie.

La fréquence des nettoyages sera indiquée à la S.N.C.F. pour chaque inscription particulière, en même temps que la liste des inscriptions.

Le Ministère de l'Air s'engage à payer de tels frais d'entretien, pour des périodes indivisibles de 3 mois, comptant à partir de la date de demande

.....

d'entretien renouvelable par tacite reconduction, chaque période commencée étant due intégralement.

Les paiements auront lieu par virement de compte, suivant modalités indiquées par la S.N.C.F. en temps utile, au vu de relevés fournis en 4 exemplaires par la S.N.C.F.

ARTICLE V.-

La présente convention est établie pour une année, à dater du 31 Juillet 1937 et est renouvelable par tacite reconduction si elle n'a été dénoncée par l'une ou l'autre des parties un mois avant son échéance.

ARTICLE VI.-

La présente convention sera timbrée et enregistrée par les soins et aux frais de la S.N.C.F.

Pour l'enregistrement, l'importance de la présente convention est évaluée provisoirement à la somme nécessaire, soit trois cent vingt francs, pour produire la somme minimum de droit proportionnel à percevoir (CINQ francs 50 centimes) en vertu de l'article 11 des lois d'enregistrement codifiées.

Fait en triple exemplaire,  
à PARIS, le 23 Mai 1939.

Pour la Société Nationale des Chemins de Fer  
Français.

Pour le Directeur Général et par Délégation :  
Le Directeur du Service Central des  
Installations Fixes,  
Signé : A. PORCHEZ.

Approuvé par délégation  
de M. le Ministre de l'Air.  
N° 592 DT/Civ. 1 du 2 Février 1939  
PARIS, le 10 Août 1939.

P. Le Colonel du Génie MANCELLE  
en permission  
Chef du Service des Etudes et  
de la Signalisation  
Le Chef de Bataillon adjoint,  
Signature.

Non N° Guerre  
 N° Guerr  
Signification  
d'urgence  
des gares

8 Annexes

NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 MARS 1940	
8	Pièce
N° 8523	306

V.B.N.V.P.

fait  
 1/2/40  
 Gén.  
 MINUTE

26 Janvier 1940  
 M. Hornez  
 Secré

Copié à M. M. les chefs d'arrond<sup>ts</sup> (1 au 5)  
 pour le tenir au courant en ce qui concerne  
 la nouvelle convention et pour prendre note  
 des postes de signalisation de votre arrond<sup>ts</sup>.

Copié à M. Leclercq (M. Rousseau)  
 suite à sa correspondance antérieure.

J'annexe une liste des postes figurant sur  
 la liste de M. Porchez (mars 1939/40) et non  
 repris sur votre relevé joint à la lettre du 3-1-39  
 à M. Porchez ainsi que les postes figurant sur  
 votre relevé et non repris par M. Porchez dans  
 le dit marché.

Je vous laisse le soin de faire les messements  
 s'il y a lieu.

Copié à M. Wagner (avec ses annotations)

a classer

13 Newy

ENCLASSEUR

porter à la liste pour le marché (N° 36)

ANNEXE

NORD TRAVAUX

Bureau Central

30 MARS 1940

Ref. 12	Pièce
N° 5521	906

MINUTE

Porter au tableau du salon joint à la liste du 3-3-35 n° 36

		173500				
9 -	<u>am 34</u>	n 2023,00	Doué à l'heure . minuscule 25.5.35	— d —	fin d'abat	
10 -	<u>Lam</u>	n 193,900	— d —	25.5.35	— d —	
11 -	<u>Lam</u>	n 442,000	— d —	25.5.35	— d —	
12 -	<u>Cham</u>	n 65,000	Saint à l'heure	25.5.35	— d —	
13 -	<u>Cla</u>	n 229,700	— d —			
14 -	<u>Merville</u>	n 954,400	Porteur à l'heure	26.3.35	— d —	
15 -	<u>Lille</u>	n 11,300	Lille à l'heure	25.5.35	— d —	

Porter figurant sur le tableau joint à la liste du 3-3-35 n° 36 et non repris sur  
la liste du marché 173500

<u>Chantilly</u>	n 41,620	Saint à l'heure
<u>St-Just</u>	n 785,00	Créteil à l'heure
<u>Pitres</u>	n 31,00	Saint à l'heure
<u>St-Quentin</u>	n 200,00	St-Quentin à l'heure
<u>St-Quentin</u>	n 212,00	— d —
<u>Montluçon</u>	n 807,700	— d —

annuler que les portes Den Deneuvre, Lartigue, Rameau et Petain.

BD

Paris, le 1<sup>er</sup> Février 1940  
ANNEXE

NORD PARIS  
Courrier Central  
30 MARS 1940  
N° 3326 306

V.B/N.vr.

Copie à M.M. les Chefs d'Arron-  
dissement (1 à 5)

pour les tenir au courant en ce qui  
concerne la nouvelle convention et pour  
prendre note des postes de signalisation  
de leur Arrondissement.

Copie à M. LECLERCQ (M. ROUSSEL)  
suite à la correspondance antérieure.

J'annexe une liste des postes  
figurant sur la liste de M. PORCHEZ  
(marché 143/34) et non repris sur votre  
relevé joint à la lettre du 3/1/1939  
à M. PORCHEZ, ainsi que les postes figu-  
rant sur votre relevé et non repris  
par M. PORCHEZ dans le dit marché.

Je vous laisse le soin de faire  
les redressements s'il y a lieu.

Copie à M. WAGNON.

"Wagnon"

**ANNEXE**  
**DECOMPTE des SOMMES DUES par l'ETAT à la S.N.C.F.**  
**en exécution de la Convention en date du 10 Août 1939**  
**relative à l'entretien des plaques de signalisation aérienne.**

-:-:-:-:-:-:-:-

NORD TRAVAUX	Service Central
30 MARS 1940	
Rec'd	Visco
N°	3629
306	

**I - INSCRIPTIONS POSÉES EN VERTU du MARCHÉ 143/34.**

<u>Régions</u>	<u>Nombre d'inscriptions</u>	<u>Nombre de plaques</u>
NORD	167	1.243
OUEST	33	255
	-----	-----
	200	1.498

Redevances d'entretien dues au 30 Juin 1939

NORD : du 1/8/37 au 31/12/38 :	1.243 (1,50 x 17) =	31.695 fr.50
du 1/1/39 au 30/6/39 :	1.243 (1,65 x 6) =	12.305 fr.70
		-----
		44.002 fr.20

OUEST : du 1/8/37 au 31/12/38 :	255 (1,50 x 17) =	6.502 fr.50
du 1/1/39 au 30/6/39 :	255 (1,65 x 6) =	2.524 fr.50
		-----
		9.027 fr.00

Total pour le marché 143/34 : 44.002 fr.20 + 9.027 fr.= 53.029 fr.20  
=====

**II - INSCRIPTIONS POSÉES en VERTU du MARCHÉ 5/38**

<u>Régions</u>	<u>Nombre d'inscriptions</u>	<u>Nombre de plaques</u>	<u>Redevances d'entretien (au 30/6/39)</u>
EST	10	159	159 (1,65 x 6) = 1.574 fr.10
NORD	2	28	28 (1,65 x 6) = 277,20
OUEST	14	222	222 (1,65 x 6) = 2.197 fr.80
S.OUEST	14	245	245 (1,65 x 6) = 2.425 fr.50
S.EST	9	120	120 (1,65 x 6) = 1.188 fr.00
	-----	-----	-----
	49	774	7.662 fr.60

RECAPITULATION

Redevances pour plaques du Marché 143/34 .....	53.029 fr.20
Redevances pour plaques du Marché 5/38 .....	7.662 fr.60
	-----
	60.691 fr.80
	<u>=====</u>

## ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
20 Janvier 1940	30 MARS 1940
<i>G</i>	PISCO
N° 3526	306

S.N.C.B.

Service Central  
des  
Installations Fixes

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du N O R D

Vst 24.100-1  
161

Comme suite à ma transmission du 23 Mai 1939, je vous adresse ci-joint copie de la Convention passée avec le Ministère de l'Air pour l'entretien des plaques de signalisation aérienne appartenant à l'Etat.

Cette convention est applicable à trois catégories d'inscriptions:

- a) Celles du marché 143/34 posées en 1935 sur les anciens Réseaux du NORD et de l'ETAT;
- b) Celles du marché du Pas-de-Calais, posées en 1938;
- c) Celles du marché 5/38, posées en 1938 dans la Région Parisienne.

L'entretien de ces plaques est à la charge de l'Etat depuis les dates ci-après: 31 Juillet 1937 pour a), 1er Juillet 1938 pour b), et 1er Janvier 1939 pour c). Les frais doivent être réglés à la S.N.C.F. À raison d'un nettoyage par mois et par plaque, les prix applicables étant, jusqu'au 31 Décembre 1938, ceux de la Convention et, à partir du 1er Janvier 1939, ceux indiqués dans ma lettre du 23 Mai 1939 au Ministère de l'Air (dont vous avez reçu copie).

Bien que toutes les inscriptions aient été déposées en Avril 1939 sur l'Ordre de l'Autorité Militaire, le Ministère de l'Air s'est engagé à régler les frais d'entretien jusqu'à la fin du trimestre en cours (30 Juin 1939).

La liste des inscriptions intéressées (dont copie ci-jointe en ce qui vous concerne) n'ayant été adressée récemment par le Ministère de l'Air, j'ai fait établir le décompte des sommes dues par l'Etat, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire; j'adresse ce décompte aux Services Financiers, qui se chargeront du recouvrement de notre créance.

Certaines sommes, portées sur votre relevé de l'arriéré dû au 30 Juin 1938 par la Société AIR-SIGNAL,

.....

se rapportent à des inscriptions dont l'entretien est à la charge de l'Etat depuis le 31 Juillet 1937; les rectifications utiles ont été faites. D'autre part, sur les factures présentées à cette Société pour le règlement des redevances venues à échéance depuis le 30 Juin 1938, il y a lieu de ne faire figurer aucune somme pour l'entretien des plaques A du marché 143/34.

Suivant les instructions qui vous ont été données par ma transmission Vst 24.100-1/56 du 12 Août 1938, les plaques du marché du Pas-de-Calais n'ont dû faire l'objet d'aucun nettoyage; il ne sera donc demandé aucune redevance d'entretien au Ministère de l'Air pour ces inscriptions.

Le Directeur

Signé: PORCHEZ

# ANNEXE

## CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN des PLAQUES de SIGNALISATION AÉRIENNE .

-:-:-:-

NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 MARS 1940	
Per	L
N°	3325 306
Pièce	

Entre:

le Ministre de l'Air stipulant au nom de l'Etat,  
d'une part,

et la Société Nationale des Chemins de Fer Français  
représentée par M. PORCHEZ, Directeur du Service Central  
des Installations Fixes.

d'autre part,  
il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE I -

Le MINISTRE de l'AIR a procédé ou procède à l'installation,  
sur les voies ferrées, d'inscriptions de signalisation destinées  
à constituer des repères pour la navigation aérienne.

La présente convention vise l'ensemble des inscriptions  
appartenant à l'Etat, dont l'entretien courant est à la charge de  
l'Etat, étant entendu que d'autres inscriptions de même nature  
peuvent exister qui n'étant pas propriété de l'Etat n'entrent pas  
dans le cadre de la convention.

La liste détaillée des inscriptions auxquelles s'applique  
la convention sera transmise à la Société Nationale des Chemins  
de Fer, en temps opportun, et tenue à jour par les soins du  
Ministère de l'Air.

### ARTICLE II -

Les inscriptions de signalisation sont constituées par des  
plaques en tôle émaillées, de tailles diverses, fixées sur les  
traverses ou sur de fausses traverses enfouies dans le ballast.

La fixation sur les traverses est effectuée à l'aide de  
tire-fond, du type utilisé pour le rail vignole, par serrage de  
la tête du tire-fond sur le bord de la plaque.

Les plaques sont de différentes dimensions :

- 1°) Grandes plaques de 1 m.12 x 2 m. environ
- 2°) Petites plaques de 1 m. x 1 m.12 environ.

.....

Illes sont installées, soit dans l'entre-voie, soit entre les rails d'une même voie, soit, dans certains cas particuliers (plaques constituant des flèches d'Aérodrome) à l'extérieur même des voies.

L'entretien demandé au personnel des Chemins de Fer est un entretien d'usage, à pratiquer périodiquement, l'intervalle des nettoyages étant variable avec les conditions locales.

Chaque nettoyage comprendra les opérations suivantes:

- A) Retirer, avec un chiffon, l'eau ou l'humidité séjournant sur la plaque, s'il y a lieu.
- B) Imbibir un autre chiffon avec du pétrole et frotter toute la surface de la plaque, en s'appliquant, plus particulièrement, aux endroits tachés de rouille, ou de graisse, jusqu'à ce que les taches soient dissoutes.
- C) Faire un premier essuyage avec une serpillière ou un chiffon.
- D) Faire un deuxième essuyage avec un chiffon sec et propre.
- E) éviter tout produit, autre que le pétrole, qui pourrait être dangereux pour l'émail.

Les produits de nettoyage seront approvisionnés par la S.N.C.F.

La S.N.C.F. dégage d'ailleurs entièrement sa responsabilité sur les conséquences de l'exécution d'un tel entretien, aussi bien au point de vue de la visibilité des plaques que de la conservation du matériel.

Le présent entretien n'est pas exclusif de travaux plus importants de remise en état des plaques, qui seraient exécutés par l'entremise d'entrepreneurs choisis par le Ministère de l'Air en accord avec la S.N.C.F., sous le contrôle du personnel des Chemins de Fer.

En cas de réfection du ballast ou des voies, ou de modifications de voies, nécessitant le démontage momentané des plaques, ces dernières seraient remises en place aussitôt après l'exécution des travaux, dans les conditions initiales d'installation, à moins que la réinstallation ne soit pas jugée possible par la S.N.C.F. en raison des modifications apportées aux voies.

La S.N.C.F. signalerait, sans délai, au Ministère de l'Air tout incident pouvant survenir à la signalisation ainsi réalisée. Le Ministère de l'Air prendrait alors les mesures nécessaires pour remédier à la situation ainsi créée.

....

ARTICLE III -

Les installations de signalisation devront pouvoir être enlevées, au moment de la fermeture de la frontière aérienne d'un état déterminé.

La S.N.C.F. exécutera cet enlèvement en vertu de consignes à mettre en vigueur à ce moment.

L'opération devra être terminée dans un délai de 12 heures après réception de l'ordre, émanant du Ministère de l'Air et adressé à la Division du Mouvement chargée des affaires militaires.

Toutefois, dans un délai de 4 heures, les inscriptions devront être neutralisées, soit par enlèvement, soit par camouflage, et rendues absolument illisibles.

La remise en état des installations sera exécutée, par la suite, d'accord entre le Ministère de l'Air et la S.N.C.F.

ARTICLE IV -

L'entretien demandé à la S.N.C.F. se fera aux conditions suivantes:

- Plaque de 1 m.12 x 2 m par nettoyage..... 2 fr 75
- Plaque de 1 m x 1 m.12 par nettoyage ..... 1 fr 50

Ce tarif sera l'objet d'une révision lorsque les conditions économiques auront amené la S.N.C.F. à faire varier de + 5% au minimum, les salaires de base du cantonnier de la voie.

La formule de variation à appliquer sera la suivante:

$$P_1 = P_0 \left( 0,20 + \frac{0,80}{S_0} \right)$$

dans laquelle  $P_0$  et  $S_0$  sont les prix de nettoyage et salaire au 15 Mai 1938 et  $P_1$  et  $S_1$ , les nouveaux prix de nettoyage et salaire.

Les prix comprennent notamment, les frais de dépôt, stockage éventuel et remontage des plaques lors de l'exécution des travaux sur la voie.

La fréquence des nettoyages sera indiquée à la S.N.C.F. pour chaque inscription particulière, en même temps que la liste des inscriptions.

Le Ministère de l'Air s'engage à payer de tels frais d'entretien, pour des périodes indivisibles de 3 mois, comptant à partir de la date de la demande d'entretien renouvelable par

.....

tacite reconduction, chaque période commencée étant due intégralement.

Les paiements auront lieu par virement de compte, suivant modalités indiquées par la S.N.C.F. en temps utile, au vu de relevés fournis en 4 exemplaires par la S.N.C.F.

ARTICLE V -

La présente convention est établie pour une année, à dater du 31 Juillet 1937 et est renouvelable par tacite reconduction si elle n'a été dénoncée par l'une ou l'autre des parties un mois avant son échéance.

ARTICLE VI -

La présente convention sera timbrée et enregistrée par les soins et aux frais de la S.N.C.F.

Pour l'enregistrement, l'importance de la présente convention est évaluée provisoirement à la somme nécessaire, soit trois cent vingt francs, pour produire la somme minimum de droit proportionnel à percevoir (CINQ francs 50 centimes) en vertu de l'article 11 des lois d'enregistrement codifiées .

Fait en triple exemplaire  
à PARIS, le 23 Mai 1939

Pour la Société Nationale des Chemins de Fer Français

Pour le Directeur Général et par Délégation  
Le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes,

Signé: A. PORCHEZ

Approuvé par délégation  
de M. le Ministre de l'Air.  
N° 592 DT/Civ.1 du 2 Février 1939  
PARIS, le 10 Août 1939

Pr. Le Colonel du Génie MANCHELLE  
en permission  
Chef du Service des Etudes et  
de la Signalisation  
Le Chef de Bataillon adjoint,  
Signature.

ANNEXE  
Liste des postes de signalisation aérienne  
du marché 5/38

NORD TRAVAUX	
Service Cent.	
30 MARS 1940	
M. B. N° 388	Pièce 306

N°	Inscription	Ligne ou emplacement	Kil.
99	Chantilly 24 Km.	à Longueil-Sainte-Marie	69.700
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.

ANNEXE  
EMPLACEMENT DES POSTES DE SIGNALISATION AERIENNE  
Marché du PAS-de-CALAIS

N° D.T. VAUX  
Secteur Central  
30 MARS 1940  
*Y*  
Pièce  
N° 3895 306

Inscription	Placée sur Ligne	au Kil.
Douai	Arras Douai	194.500
Abbeville	Abbeville St-Pol (Gare Frévent)	90
Amiens	Frévent Bouleau	59.600
Béthune	St-Pol Frévent	87
Montreuil	St-Pol Auxi-le-Château	74.100
Abbeville	St-Pol Abbeville	104.150
Calais	St-Pol Calais	68
Lille	St-Omer Lille	63.300
Lille	Calais Lille	103.060
Dunkerque	Calais Dunkerque	294.350
Abbeville	Boulogne Abbeville	243.150
Abbeville	Boulogne Abbeville	244.100
Abbeville	Boulogne Abbeville	225.200
Arras	Arras Etaples	132.900
Arras	Etaples Arras	102.300
		:

#### EMPLACEMENT DES POSTES DE SIGNALISATION AERIENNE

du MARCHE 143/34

N°	Inscription	Placée sur ligne	au 30 MARS 1940
1	Aulnay	Paris - Hirson	15.650
2	Dammartin	"	33.900
3	Hanteuil	"	48.000
4	Crépy	"	62.100
5	Villers	"	78.500
6	Longpont	"	89.800
7	Soissons	"	103.270
8	Soissons	"	105.970
9	Anizy	"	123.500
10	Laon	"	138.500
11	Laon	"	142.500
12	Marle	"	165.100
13	Vervins	"	180.720
14	Hirson	"	197.500
15	Saint-Denis	Paris-Maubeuge	7.800
16	Louvres	"	24.600
17	Chantilly	"	39.300
18	Creil	"	53.150
19	Pont-Ste-Maxence	"	62.920
20	Compiègne	"	85.600
21	Béthencourt	"	99.300
22	Boyon	"	108.300
23	Chauny	"	125.800

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
24	Montescourt	Paris-Maubeuge	141.800
25	Saint-quentin	"	156.200
26	Bohain	"	175.100
27	Le Cateau	"	190.300
28	Landrecies	"	202.500
29	Aulnoye	"	217.400
30	Maubeuge	"	230.100
31	Clermont	Paris-Calais	65.900
32	St-Just	"	81.100
33	Breteuil	"	95.400
34	Ailly-sur-Noye	"	112.000
35	Boves	"	121.100
36	Amiens	"	127.400
37	Amiens	"	135.100
38	Picquigny	"	145.700
39	Longpré	"	159.250
40	Abbeville	"	177.400
41	Noyelles	"	188.500
42	Rue	"	199.900
43	Rang-du-Fliers	"	216.600
44	Etaples	"	227.950
45	Neufchâtel	"	240.200
46	Boulogne	"	248.700
47	Boulogne	"	258.050
48	Marquise	"	268.900
49	Gaffiers	"	278.600

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
50	Calais	Paris-Calais	290.700
51	Corbie	Paris-Lille	138.150
52	Albert	"	156.700
53	Achiet	"	175.100
54	Arras	"	189.400
55	Arras	"	194.300
56	Vitry	"	208.300
57	Douai	"	214.800
58	Douai	"	219.100
59	Seclin	"	241.300
60	Lille	"	247.600
61	Maignelay	Paris-Douai	87.150
62	Montdidier	"	101.650
63	Roye	"	119.950
64	Cheulnes	"	133.600
65	Péronne	"	151.650
66	Roisel	"	164.300
67	Epehy	"	172.300
68	Marcoing	"	186.700
69	Cambrai	"	193.250
70	Cambrai	"	195.600
71	Arleux	"	214.100
72	Ecouen	Paris-Le Tréport	18.400
73	Montsoult	"	25.150
74	Beaumont	"	37.970
75	Méru	"	54.600
			....

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
76	Beauvais	Paris-Le Tréport	77.150
77	Beauvais	"	80.500
78	Saint-Omer	"	96.000
79	Grandvilliers	"	112.600
80	Abancourt	"	127.900
81	Aumale	"	137.800
82	Sémarpont	"	150.150
83	Gamaches	"	167.300
84	Ru	"	180.300
85	Amiens	Amiens-Rouen	5.200
86	Bacqueville	"	13.100
87	Poix	"	31.200
88	Fermerie	"	57.300
89	Serqueux	"	72.570
90	Buchy	"	90.100
91	Morgny	"	101.600
92	Darnetal	"	113.450
93	Somain	Bousval-Wavre	230.500
94	Valenciennes	"	245.600
95	Vimy	Arras-Dunkerque	265.500
96	Lens	"	213.200
97	Bully-Grenay	"	219.900
98	Héthune	"	231.600
99	Chocques	"	235.600
100	Ibergues	"	250.200
101	Hazebrouck	"	266.100

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
102	Cassel	Arras-Dunkerque	274.000
103	Bergues	"	297.500
104	Dunkerque	"	302.000
105	Calais	Calais-Ville	103.150
106	Pont-d'Arques	"	94.400
107	Audruicq	"	87.400
108	Watten	"	76.100
109	Saint-Omer	"	67.700
110	Bailleul	"	32.400
111	Armentières	"	21.900
112	Lille	"	3.750
113	Calais	Calais-Dunkerque	294.200
114	Pont d'Oye	"	303.200
115	Bourbourg	"	320.000
116	Lille	Lille à Ménin	3.800
117	Halluin	"	288.500
118	Arques	St-Omer à Armentières	65.400
119	Merville	"	40.500
120	Haubourdin	Lille- Le Tréport	11.300
121	La Bassée	"	28.300
122	Lapugnoy	"	50.500
123	Briast	"	67.500
124	Saint-Pol	"	75.000
125	Saint-Pol	"	71.650
126	Frévent	"	89.900
127	Auxi-le-Château	"	104.000

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
128	Saint-Riquier	Lille-Le Tréport	123.500
129	Quesnoy	"	187.900
130	Woincourt	"	201.800
131	Mers	"	150.800
132	Marœuil	Arras-Staples	102.600
133	Aubigny	"	211.500
134	Anvin	"	83.500
135	Hesdin	"	102.800
136	Maresquel	"	110.400
137	Montreuil	"	123.800
138	Lumbres	St-Omer-Boulogne	82.200
139	Lottinghem	"	96.500
140	Samer	"	112.450
141	Doullens	Doullens-Arras	45.000
142	Beaufort	"	70.450
143	Vignacourt	Amiens-Doullens	21.050
144	Baisieux	Lille-Tournai	13.500
145	Valenciennes	Valenciennes à Maubeuge	51.800
146	Bavay	"	70.850
147	Lille	Lille à Hirson	3.800
148	Templeuve	"	15.200
149	Orchies	"	23.200
150	Saint-Amand	"	36.500
151	Le Quesnoy	"	66.900
152	Berlaimont	"	78.400
			/....

N°	Inscription	Placée sur ligne	au Kil.
153	Avesnes	Lille à Hirson	95.500
154	Fournies	- d° -	109.300
155	Le Nouvion	Cateau-Hirson	208.700
156	Villers-Bretonneux	Amiens - Hirson	18.600
157	Rosières	"	31.700
158	Ham	"	60.500
159	La Fère	"	83.500
160	Caudry	Busigny-Cambrai	191.400
161	Cambrai	"	203.500
162	Denain	Lourches-Valenciennes	229.950
163	Vic-sur-Aisne	Soissons-Compiègne	86.000
164	Verberie	Crépy à Estrées-St-Denis	74.650
165	Estrées-St-Denis	"	91.100
166	Mouy	Beauvais-Creil	66.800
167	Guise	Guise à Hirson	186.500

H62  
ARRAS, le 7 Février 1940

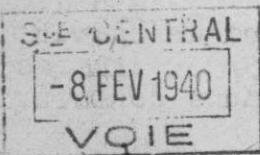
Son No Guerre  
Divers  
Signalisation aérienne  
des gares

V.B.N a.5

Installation de postes  
de signalisation aérienne  
appartenant à l'Etat.



Monsieur l'Ingénieur en Chef  
(M. WAGNON)



M. Wagnon

Suite à votre transmission V.B.N/vr du 1er courant de la copie de la lettre Vst 24100-I/I6I du 20 Janvier de M. PORCHEZ à M. CAMBOURNAC concernant la nouvelle convention passée avec le Ministère de l'Air pour l'entretien des installations visées en marge.

Je me permets d'attirer votre attention sur les installations figurées à la liste b dont la pose a fait l'objet des instructions du 13 Mai 1937:

1°) Inscription "Béthune 48 Km" placée sur la ligne St-Pol-Frévent est au Km 86/800 et non au 87/000.

2°) " " "Montrœuil 50 Km" placée sur la ligne St-Pol - Etaples, Kil 73/590 et non sur St-Pol-Auxi, Km 74/100.

3°) Les inscriptions ci-après ne sont pas reprises à la dite liste, bien que faisant l'objet du même marché:

S.I23 - Inscription "St-Pol 51 Km" placée au Km 121/900 d'Arras à Etaples

X. 3I42 - Flèche de direction du terrain de la Brayelle placée au Km 225/000 de Longueau-Lille,

X. C 551 - Inscription "Béthune 21 Km" au Km 66/630 de St-Pol à Béthune

X. C 552 - Inscription "Lens 30 Km" au Km 248/350 de St-Pol à Bully-Grenay Bully-Grenay à Brias

X. 3I37 - Flèche en direction du terrain de la Brayelle " 10 Km " au Km 216/050 de Lens à Hénin-Liétard,

X. S I41 - Inscription " Hesdin " au Km 100/000 de St-Pol à Etaples

X. S 531 - Inscription " Frévent " au Km 87/000 de St-Pol à Auxi-le-Chateau Béthune Abbeville

X. B 572 - Inscription " Abbeville 62 Km " au Km 74/100 de St-Pol à Auxi-le-Chateau Béthune Abbeville

X. S 461 - Inscription " Doullens 27 Km " au Km 70/150 d'Arras à Doullens arras à Harcheau

X. S 4II - Inscription " Avion " au Km 207/400 de Vimy à Lens

X. Inscription " St-Pol 31 Km " au Km 101/300 de Béthune-Abbeville

B 901 - Inscription " Béthune 35 Km au Km 263/086 d'Hazebrouck à Béthune Arras à

En outre, les postes de signalisation comportant une

une flèche de direction de l'aérodrome le plus voisin avec une indication kilométrique en chiffres suivie de la lettre K et l'inscription " Don de ..... " qui ont fait l'objet des instructions ci-après :

- II Avril 1936 - P.N 87, pour la Rte Nle N° 39, Km 200/441 d'Arras-Etaples  
Commune de Duisans,
- " P.N 34, pour la Rte Nle N° 17, Km 215/805 de Cambrai à Douai, Commune de Cantin,
- " P.N 27, pour la Rte Nle N° 17, Km 21/735 de Templeuve à Don, Commune de Ennevelin,
- 15 Juin 1936 - P.N 118, pour la Rte Nle N° 25, Km 228/835 d'Hénin à Don  
Commune de Carvin
- " P.N 84, pour la Rte Nle N° 25, Km 195/960 d'Arras à Etaples, Commune de Dainville
- 2 Mai 1936 - P.N 110, pour la Route Nationale N° 39, Km 109/248, Commune de Maresquel,
- 20 Juin 1936 - P.N 42, pour la Rte Nle N° 25, Km 109/248 de Templeuve à Don, Commune de Seclin.



ne sont pas compris, bien qu'ils aient été réalisés pour la Sté "Air Signal" dans les mêmes conditions que pour le marché du P.de.C (liste b)  
Le Chef du 5ème Arrondissement V.B

72 fiches  
en communication

15-2-40

*Attaque*

Transmis à M. Leclercq (M. Rousset)

suivi à ma demande du 1er Février de la Note

du 20 Janvier M. Leclercq.

je vous communique les fiches donnant les caractéristiques  
de ces postes de signalisation pour les cas où ils seraient  
nécessaires.

*M.W*

En retour à Monsieur le Chef de la Subdivision

de l'Entretien et de la Surveillance (M. Wagner)

en l'informant que tous les postes de signalisation visés dans la note  
du 7 Janvier ci-dessus de M. Hayelouck ont figuré sur les relevés, adressés à

M. Dorchy, des sommes dues par la Sté Air-Signal.

En ce qui me concerne, je n'ai donc aucun retardement à  
effectuer.

Transmis à M. Wagner

non avis et retour.

26-2-40

Arras, le 27 février 1940

Le Chef du 5<sup>e</sup> Arrond. V.B.

Quistichain, le 22 Février 1940

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité et de la statistique

*Reçu*

a classer

*CLASSEUR*

# MINUTE

Copie à Monsieur ROUSSEL

Copie à Monsieur WAGNON

Sous No Guerre  
Divers

Signalisation  
aérienne  
des gares

V.B./H ge Bi

Signalisation aérienne

Société AIR-SIGNAL

Monsieur le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes

Par lettre V.st 24.I00-I/I20 du 21 Mars 1939, dont j'ai reçu copie, vous avez informé Mr le Directeur de la Société AIR SIGNAL que les sommes dues pour frais de pose et dépôse des plaques de signalisation A & B, ainsi que pour redevances annuelles d'entretien, s'élevaient à 131.669,- à la date du 30 Juin 1938, et vous avez invité cette Société à régler immédiatement les 2/6 de la somme sus-indiquée.

Sur ces 131.669,-, la part imputable à la Région du Nord, s'élève à 79.889,- dont 78.686,- à porter au crédit du Service de la Voie et des Bâtiments.

Etant donné que, jusqu'à ce jour, aucun crédit ne nous a été passé, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la suite donnée à cette affaire.

En outre, votre lettre V.st 24.I00-I/I61 du 20 Janvier 1940 à Mr le Directeur de l'Exploitation, dont copie vient de me parvenir précise qu'en vertu d'une nouvelle Convention passée avec le Ministère de l'Air, l'entretien des plaques relatives au marché I43/34 est à la charge de l'Etat depuis le 31 Juillet 1937.

Ainsi que vous le savez, les relevés que je vous ai adressés en Janvier et Février 1939 comprennent les redevances d'entretien dues par AIR-SIGNAL arrêtées au 30 Juin 1938 et je prends note, ainsi que vous le faites remarquer dans votre lettre susvisée que les rectifications utiles ont été faites. Toutefois, je vous prie de vouloir bien me faire savoir à quelle somme est définitivement arrêtée le montant notre créance sur cette Société, antérieurement au 30 Juin 1938, en ce qui concerne la Région du Nord et dans quelles conditions le règlement en sera effectué.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

BB 19

CLASSEER

Copie à Mr. ROUSSEL PARIS, le 14 MARS 1945 RD  
G / MINUTE Pbx 9554 140

NORD - Service	PARIS
19 juin 1945	
G	Voie N° 1427
309	

VB/H 86 (B)

S<sup>ee</sup> Guerre  
sabot<sup>ee</sup> Direct.

Signification aérienne des  
gates.

Le Chef du Service de la Voie  
et des Tramways G Monsieur le Directeur du Service  
Central des Installations Fixes

Comme suite à votre lettre  
N° 24100 - 1 du 20 Janvier 1940 à Mr.  
161

le Directeur de l'Exploitation de la  
Région du Nord, je vous informe que le  
Ministère de l'Air a versé la somme de  
Fr: 34.956,9 représentant le solde,  
arrêté au 30 Juin 1939, de la redevance  
due par l'Etat, pour l'entretien des  
plaques de signalisation aérienne, en  
exécution de la Convention du 10 Août  
1939, savoir :

Marché 143/34 .....	34.679,7
Marché 5/38 .....	377,3

R E D

MSCPR